

Algérie : Consultations de 2005 au titre de l'article IV — Rapport des services; note d'actualisation des services; note d'information au public sur la discussion du Conseil d'administration et déclaration des autorités algériennes/de l'administrateur pour l'Algérie

Conformément à l'article IV des Statuts du FMI, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des consultations de 2005 au titre de l'article IV avec l'Algérie, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services pour les consultations de 2005 au titre de l'article IV préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **16 octobre 2005** avec les représentants de l'Algérie sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 9 janvier 2006 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- une note d'actualisation des informations sur les récents développements en date du **10 février 2006.**
- une note d'information au public qui résume les **vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 13 février 2006,** du rapport des services qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.
- une déclaration des autorités algériennes/de l'administrateur pour l'Algérie.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.

Appendice statistique
Questions choisies

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

ALGÉRIE

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2005 au titre de l'Article IV

Établi par les représentants des services du FMI

pour les consultations de 2005 avec l'Algérie

Approuvé par Amor Tahari et John Hicklin

Le 9 janvier 2006

- Les consultations de 2005 tenues avec l'Algérie au titre de l'article IV se sont déroulées à Alger du 1^{er} au 16 octobre 2005. La mission se composait de J.E. De Vrijer (Chef de mission), T. Koranchelian, G. Sensenbrenner, L. Söderling et J. Wieczorek (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale). S. Maherzi, conseiller de l'Administrateur pour l'Algérie, a pris part aux entretiens.
- La mission s'est entretenue avec le Ministre des finances, le Gouverneur de la Banque d'Algérie, le Ministre de l'énergie, le Ministre du travail et de la sécurité sociale, le Ministre délégué à la réforme financière et d'autres hauts fonctionnaires et membres du Parlement algérien. L'équipe des services du FMI a aussi rencontré des représentants du monde des affaires. Une conférence de presse a été organisée à la fin de la mission.
- L'Algérie a accepté les obligations découlant de l'Article VIII, paragraphes 2 (a), 3, et 4 des Statuts du FMI en septembre 1997. Elle a instauré un régime de flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change.
- En novembre 2005, l'Algérie a procédé au rachat anticipé et complet de ses tirages sur le FMI. Les appendices I et II, respectivement, récapitulent les relations de l'Algérie avec le FMI et la Banque mondiale.
- Malgré certaines lacunes, la base statistique de l'Algérie est dans l'ensemble adaptée aux fins de la surveillance. L'appendice III traite des questions d'ordre statistique.
- Les autorités publient depuis 2000 les rapports des consultations au titre de l'Article IV; elles ont aussi publié le Rapport de 2003 sur l'évaluation de la stabilité du système financier (ESSF) et le Rapport de 2004 sur l'observation des normes et des codes (RONC)–module de finances publiques.

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Contexte général et principaux enjeux.....	5
II. Evolution récente de l'économie	6
III. Entretiens sur la politique économique.....	11
A. Perspectives à moyen terme.....	11
B. Gestion des recettes-hydrocarbures.....	14
Politique budgétaire	14
Politiques monétaire et de change.....	15
C. Réformes structurelles.....	17
Réforme du secteur financier	18
Autres réformes structurelles	19
IV. Questions de nature statistique et autres	21
V. Évaluation par les services du FMI.....	22
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2002–10	25
2. Balance des paiements, 2002–10	27
3. Résumé des opérations de l'administration centrale, 2002–10.....	28
4. Situation monétaire, 2002–06	30
5. Bilan sommaire de la Banque d'Algérie, 2002–06.....	31
6. Bilan sommaire des banques créatrices de monnaie, 2002–06.....	32
7. Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2000–10.....	33
8. Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 2000–10	34
9. Indicateurs de vulnérabilité extérieure, 2001–05.....	35
10. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2003.....	36
 Graphiques	
1. PIB réel par habitant	5
2. Taux de chômage	5
3. Croissance du PIB réel.....	6
4. Taux d'inflation de l'IPC	6
5. Évolution des comptes extérieurs	8
6. Taux de change effectifs réels et nominaux.....	8
7. Taux de change nominaux	8
8. Solde budgétaire global et hors hydrocarbures.....	9
9. Politique monétaire	9
10. Dépenses en capital.....	14

Encadrés

1.	La surveillance du FMI en Algérie	7
2.	Prêts improductifs	10
3.	Le secteur des hydrocarbures.....	12
4.	Gestion des recettes hydrocarbures et viabilité budgétaire.....	16
5.	L'Accord d'association avec l'Union européenne	17
6.	Amélioration du système de change	20
7.	Le climat des affaires de l'Algérie	20

Appendices

1.	Relations avec le FMI	37
2.	Relations avec la Banque mondiale	41
3.	Questions d'ordre statistique	43
4.	Projet de Note d'information au public (NIP)	47

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte

L'évolution et les perspectives économiques de l'Algérie sont encourageantes. La croissance du PIB réel s'est quelque peu modérée pour atteindre environ 5 % en 2004–05, principalement à cause d'un ralentissement de la production agricole qui a suivi la récolte exceptionnelle de 2003. Soutenue par le niveau élevé du cours mondial du pétrole et l'accroissement de la production pétrolière, la situation extérieure est devenue encore plus solide. L'inflation a été faible et le taux de chômage a continué à baisser, bien que le chômage des jeunes reste très élevé.

Eu égard aux recettes croissantes provenant des hydrocarbures et à la nécessité de remédier aux goulets d'étranglement infrastructurels, les autorités ont décidé en 2005 de stimuler l'investissement public. La politique monétaire est restée prudente et la Banque d'Algérie (BA) a épongé la plus grande partie des liquidités excédentaires du secteur bancaire. Le crédit à l'économie s'est accéléré, tandis que le niveau de prêts improductifs reste élevé. Des progrès ont été accomplis dans les réformes structurelles, principalement dans la libéralisation du commerce extérieur et du secteur de l'énergie.

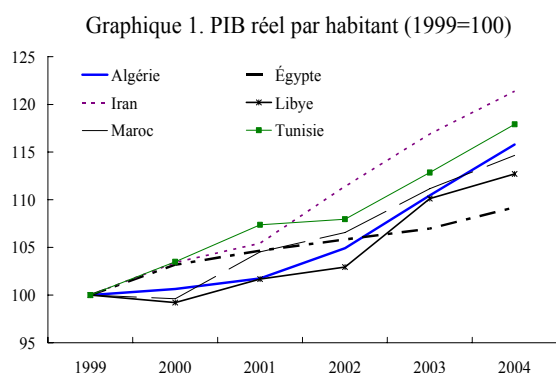
Entretiens sur la politique économique

Les discussions ont été axées sur la manière de soutenir la croissance et de réduire le chômage dans un contexte de recettes-hydrocarbures élevées et d'ouverture croissante de l'économie.

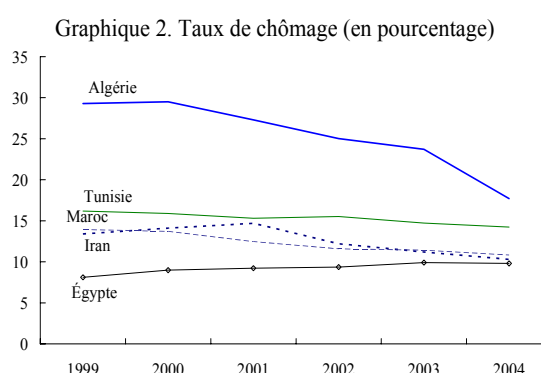
- Le projet de budget pour 2006 envisage une augmentation sensible des investissements publics. Compte-tenu de la capacité d'absorption limitée et de la nécessité d'assurer la haute qualité des dépenses, les services ont recommandé une mise en œuvre plus uniforme du programme d'investissement qui prenne en compte les recommandations de la revue des dépenses publiques actuellement réalisée avec la Banque mondiale. Les autorités ont reconnu la nécessité d'une politique des salaires qui préserverait la compétitivité de l'économie. Il est également important de réserver une partie de l'espace budgétaire aux réformes structurelles prioritaires.
- Les autorités ont manifesté de l'intérêt pour les conseils des services du FMI qui préconisent une politique budgétaire dans un cadre à long terme et le remplacement du fonds de stabilisation du pétrole actuel par un compte d'épargne/financement pleinement intégré au budget.
- Dans le contexte de l'expansion budgétaire envisagée, les services du FMI ont recommandé de resserrer la politique monétaire en augmentant le taux d'intérêt directeur de la BA à un niveau positif en termes réels pour maîtriser l'inflation. Les autorités entendent poursuivre leur politique actuelle qui consiste à apprécier progressivement le taux de change effectif réel.
- Les autorités conviennent que l'ouverture de l'économie algérienne rend d'autant plus nécessaire l'accélération des réformes prioritaires destinées à encourager les investissements privés et à créer des emplois. Il faut donc mettre en œuvre une stratégie cohérente qui prévoit une réforme bancaire accélérée, une plus grande libéralisation du commerce extérieur, l'assurance de la libre convertibilité du dinar aux fins des transactions courantes, l'amélioration du climat des affaires et la restructuration/privatisation des entreprises publiques.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL ET PRINCIPAUX ENJEUX

1. **L'Algérie, gros exportateur d'hydrocarbures, a tiré parti au cours des dernières années de recettes-hydrocarbures abondantes et croissantes.** Dans le contexte de l'augmentation rapide des prix du pétrole, la position extérieure et budgétaire s'est très nettement renforcée. L'élan budgétaire intense créé par le Programme de reprise économique des autorités a soutenu la croissance dans le secteur hors hydrocarbures (taux annuel moyen de 5,7 % en 2001–04), tandis que l'inflation est restée maîtrisée¹. C'est pourquoi, le PIB réel par habitant a sensiblement progressé et le taux de chômage fléchi, bien que cela reflète en partie une augmentation de l'emploi temporaire alors que le chômage des jeunes reste élevé (graphiques 1 et 2).



Sources : autorités algériennes et estimations et projections des services du FMI.



Sources : autorités algériennes et estimations et projections des services du FMI.

2. **Les autorités ont accompli des progrès dans la libéralisation économique mais d'autres réformes ont marqué le pas, ce qui retarde la transition de l'Algérie vers une économie de marché.** Une réforme tarifaire exhaustive est mise en œuvre depuis 2001, avec le nombre de tarifs différents de zéro ramené à trois, ce qui réduit le taux tarifaire simple moyen de 26 % à 19 %. Comme prévu, les droits supplémentaires temporaires de 2001–05 sur certaines importations sont progressivement éliminés. Des mesures importantes ont également été prises pour libéraliser les secteurs des hydrocarbures et des télécommunications. Toutefois, l'activité économique s'appuie encore lourdement sur l'État. Les banques publiques, qui représentent 90 % des actifs du système bancaire, n'ont pas les capacités de gestion des risques de base et sont alourdies par des prêts improductifs. À la suite de la privatisation de plus de 400 entreprises publiques dans les années 90, il en reste 1.200. Ces facteurs, conjugués à d'autres, y compris la violence des années 90, expliquent le climat des affaires difficile en Algérie, ce qui a entravé la diversification des exportations et accru le niveau du chômage².

¹ Le Programme de reprise économique était un programme d'investissements publics pour la période 2001–04. Il complétait le budget et s'élevait à environ 7 milliards de dollars EU (environ 13 % du PIB de 2001).

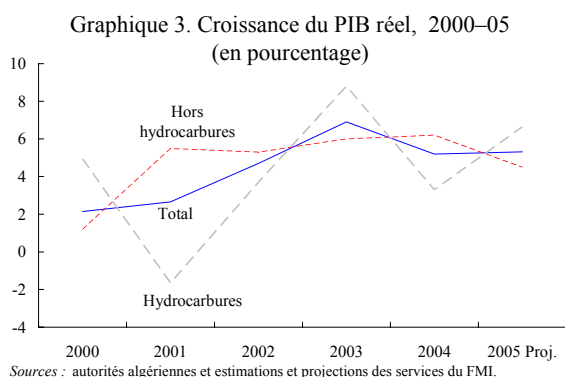
² Pour de plus amples détails sur les indicateurs du climat des affaires, voir le document relatif aux discussions sur les Questions choisies intitulé "Algeria's Business Climate: Tax Reforms for Faster Job Creation," (à paraître).

3. **Le défi de l'Algérie consiste à améliorer les perspectives de croissance et à créer des emplois pour sa population active jeune et croissante dans un environnement de plus en plus ouvert.** Avec la libéralisation du commerce extérieur, l'Algérie s'est engagée sur une voie où elle ne peut réussir qu'en gérant avec prudence les importantes entrées liées aux hydrocarbures et en accélérant les réformes destinées à développer le secteur privé. Au cours des années passées, la surveillance du FMI a été axée sur ces domaines (encadré 1).

4. **Au plan politique, le Président Bouteflika a lancé un certain nombre d'initiatives qui ont renforcé la stabilité politique de l'Algérie.** L'élection du Président à la tête du parti du *Front de Libération Nationale* en février 2005 a consolidé son pouvoir politique. La Charte pour la paix et la réconciliation nationale, qui offre une large amnistie pour les actes commis pendant les années 90, a recueilli un solide soutien (97 % des suffrages) lors d'un référendum qui a eu lieu en septembre 2005.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

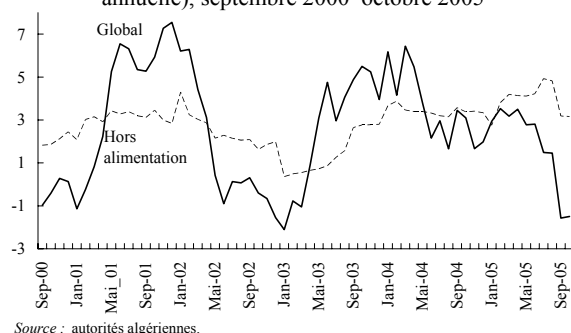
5. **La progression de la croissance en 2004-05 continue d'être encourageante.** La croissance du PIB réel, qui s'établissait à 7 % en 2003, s'est modérée à 5¼ % en 2004 par



activité soutenue des secteurs du bâtiment et des services. Toutefois, il est projeté que la production agricole baisse quelque peu, alors que l'inefficacité des entreprises publiques continue de déprimer la production industrielle. Le taux de chômage a encore baissé en 2005 et s'établit à 15,3 %; le taux de chômage des jeunes reste toutefois très élevé à 31 %.

suite du ralentissement de la croissance de la production d'hydrocarbures et de la baisse de la production agricole par rapport à 2003, qui avait été une année marquée par des récoltes exceptionnelles (graphique 3 et tableau 1). La croissance devrait se maintenir à un peu plus de 5⅓ % en 2005, tirée par une accélération de la production des hydrocarbures et par une

Graphique 4. Taux d'inflation de l'IPC (% de variation annuelle), septembre 2000-octobre 2005



6. **En 2005 l'inflation est restée faible.** Les prix à la consommation ont chuté d'environ 1½ % (variation d'une année sur l'autre) en octobre 2005, principalement à cause d'une baisse des prix des produits alimentaires (graphique 4). En même temps, l'inflation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors produits alimentaires est demeurée supérieure à 3 % jusqu'au mois d'octobre ce qui reflète l'impact de la relance budgétaire et du relèvement des prix fixés pour les transports et les produits énergétiques.

Encadré 1. La surveillance du FMI en Algérie

Depuis 1998, le FMI a axé sa surveillance sur des stratégies destinées à améliorer la croissance et à réduire le chômage. Compte tenu des recettes-hydrocarbures importantes, les services ont recommandé la prudence dans les politiques budgétaire et monétaire. Ils ont aussi préconisé l'accélération des réformes structurelles pour encourager la croissance tirée par le secteur privé, notamment la libéralisation du commerce extérieur, la réforme du système bancaire, la privatisation/ restructuration des entreprises publiques et l'amélioration du climat des affaires.

Le configuration des politiques macroéconomiques correspond dans l'ensembles aux avis des services. La prudence de la politique monétaire de la BA et la souplesse de la gestion du taux de change ont contribué à maintenir la stabilité macroéconomique. Les autorités ont aussi commencé à réduire la dette extérieure du pays moyennant des remboursements anticipés. En même temps, elles estiment qu'une politique budgétaire expansionniste a un rôle à jouer dans la création d'emplois et le relèvement du niveau de vie.

Les progrès en matière de réformes structurelles ont été mitigés. Des étapes importantes ont été franchies dans certains domaines, notamment la libéralisation économique et des échanges commerciaux avec l'étranger, mais la mise en œuvre d'autres réformes, en particulier dans les secteurs des banques et des entreprises publiques, a été lente.

La stratégie actuelle du FMI s'articule autour de la gestion efficiente de la richesse hydrocarbure et de réformes structurelles, notamment dans le secteur bancaire. Comme convenu lors de la visite à Alger du Directeur général en mars 2005, le FMI fournit une assistance technique dans les domaines suivants : réforme bancaire, contrôle bancaire, administration fiscale et statistiques. Les services du FMI restent en liaison avec une mission de revue des dépenses publiques de la Banque mondiale et intensifient la formation des responsables algériens. Le FMI a également aidé à organiser une conférence sur la facilitation des échanges commerciaux au Maghreb en novembre 2005.

Avis de politique économique du FMI pour l'Algérie			
Objectifs	Instruments	Avis de politique économique	Contribution du FMI
Améliorer les perspectives de croissance et réduire le chômage	Gestion efficiente de la richesse hydrocarbure	Cadre budgétaire à long terme avec un compte d'épargne/de financement des hydrocarbures	Surveillance
		Sélection soigneuse des dépenses publiques en vue d'améliorer l'infrastructure, de renforcer les secteurs sociaux et d'accompagner les réformes structurelles	Participation à la revue des dépenses publiques de la Banque mondiale en octobre 2005
		Gestion active de la dette	Surveillance
		Gestion des liquidités à l'aide d'instruments monétaires appropriés	Surveillance; assistance technique en matière de politique monétaire
	Réformes structurelles destinées à promouvoir l'activité du secteur privé	Réforme du secteur bancaire	Suivi du PESF; assistance technique en matière de contrôle et de restructuration bancaires.
		Libéralisation du commerce extérieurs	Surveillance; conférence sur la facilitation du commerce régional en novembre 2005.
		Simplification du régime de change pour les transactions internationales courantes	Assistance techniques à compter de juillet 2005
		Modernisation de l'administration fiscale	Reprise de l'assistance technique en janvier 2006

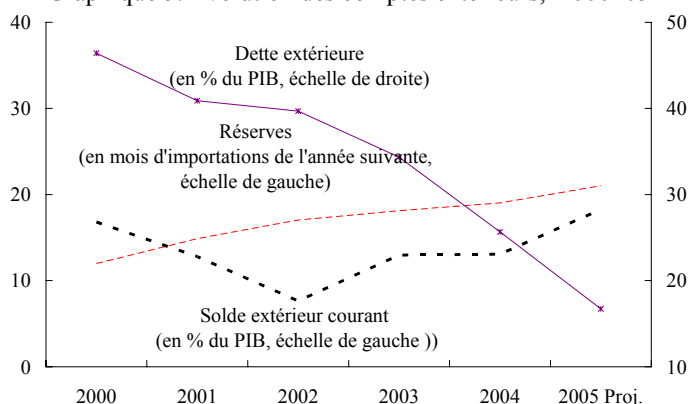
7. Étayée par les prix élevés des hydrocarbures à l'exportation, la position extérieure de l'Algérie s'est encore renforcée en 2004–05

(graphique 5 et tableau 2). L'excédent du compte des transactions extérieures courantes s'est maintenu à 13 % du PIB en 2004, tandis que la hausse des exportations des hydrocarbures s'accompagnait d'une poussée des importations, reflétant en partie la libéralisation des échanges commerciaux en cours. La hausse du

cours mondial du pétrole, conjointement à une expansion de la production des hydrocarbures, devrait accroître l'excédent du compte des transactions extérieures à 18½ % du PIB en 2005.

Après un remboursement anticipé de 1,1 milliard de dollars EU, y compris à la Banque européenne d'investissement et à la Banque africaine de développement, le ratio dette extérieure/PIB devrait encore baisser de 26 % en 2004 à 16½ % en 2005. Les réserves extérieures brutes ont progressé de 20 milliards de dollars EU depuis la fin de 2003 pour atteindre 53 milliards de dollars EU à la fin de septembre 2005 (plus d'un an et demi d'importations). Eu égard à l'amélioration très nette de la balance des paiements et de la position des réserves extérieures, l'Algérie a effectué en novembre le rachat complet et anticipé de ses tirages passés sur le FMI.

Graphique 5. Évolution des comptes extérieurs, 2000–05

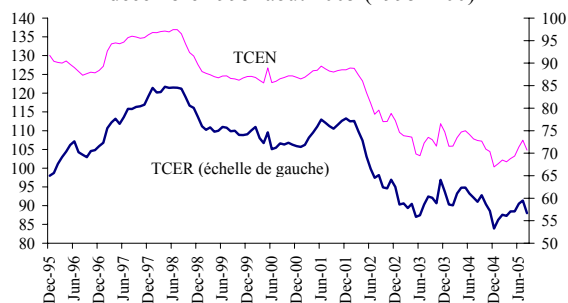


Sources : autorités algériennes et estimations et projections des services du FMI.

8. Le taux de change effectif nominal s'est apprécié au cours des huit premiers mois de 2005

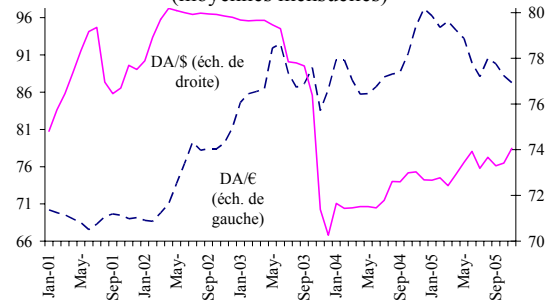
(graphiques 6 et 7). Cette tendance a suivi la dépréciation de près de 10 % du taux de change effectif réel (TCER) au cours du dernier trimestre de 2004, qui reflète principalement l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. L'appréciation de 2005 devait minimiser l'écart du TCER par rapport à son niveau de la fin de 2003, que les autorités considèrent comme le niveau d'équilibre³. L'écart entre les taux pratiqués sur le marché parallèle illégal et ceux pratiqués sur le marché officiel des changes est demeuré important (environ 20 %), en partie dû aux difficultés d'application de la convertibilité du dinar aux fins des transactions courantes (voir le paragraphe 30 ci-après).

Graphique 6. Taux de change effectifs réels et nominaux, décembre 1995–août 2005 (1995=100)



Source : INS.

Graphique 7. Taux de change nominaux (moyennes mensuelles)

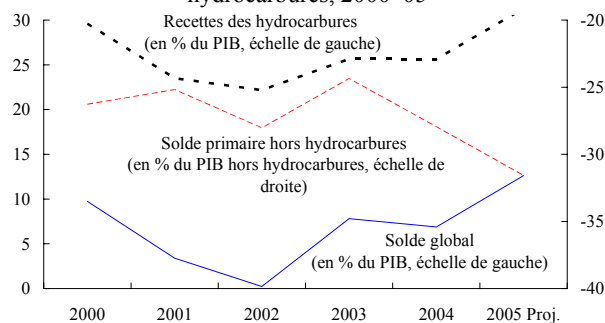


Source : autorités algériennes.

³ Ce point correspond à la conclusion des services au moment des consultations de 2004 au titre de l'article IV, à savoir qu'au début de 2004, il n'y avait pas de signes de désalignement du taux de change (Rapport du FMI No. 05/50).

9. Compte tenu des fortes recettes-hydrocarbures, les autorités ont décidé d'accroître le niveau des dépenses publiques en 2005. En 2004, elles ont lancé le Programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC), un programme d'investissements publics pour 2005–09 qui se chiffrait à 50 milliards de dollars EU. En juin 2005, le programme a été révisé à la hausse jusqu'à 57 milliards de dollars EU (55% du PIB de 2005), le gros des dépenses étant prévu en début de période. C'est pourquoi les dépenses publiques de 2005 devraient progresser de quatre points de pourcentage du PIB hors hydrocarbures (PIBHH), le déficit primaire hors hydrocarbures se creusant de 28 % du PIBHH en 2004 à 31½ % en 2005 (graphique 8 et tableau 3). Les recettes-hydrocarbures multiplieraient tout de même par près de deux l'excédent budgétaire global.

Graphique 8. Solde budgétaire global et hors hydrocarbures, 2000–05

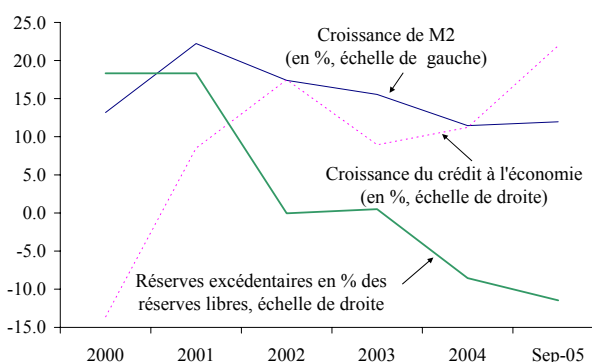


Sources : autorités algériennes et estimations et projections des services du FMI.

10. La politique monétaire est restée prudente et correspond à l'objectif des autorités de maintenir l'inflation à un faible niveau. La banque centrale a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour absorber les liquidités qui s'accumulent rapidement dans le secteur bancaire. En particulier, a) elle a augmenté le montant des reprises de liquidité en 2004 et au début de 2005; b) elle a relevé le taux d'intérêt directeur de ¾ % en 2004 à 1¼ % en juillet 2005 (toutefois, ce taux est demeuré négatif en termes réels par rapport à l'inflation hors produits alimentaires)⁴; c) elle a prolongé la durée d'une grande partie des reprises de liquidité d'une semaine à trois mois en juillet 2005; et d) elle a introduit une facilité de dépôt

24 heures en septembre 2005. Grâce à cela, la BA a été en mesure d'éponger la plupart des liquidités bancaires excédentaires (graphique 9 et tableaux 4-6). La croissance annuelle de la monnaie au sens large s'est poursuivie au rythme d'environ 12 % par an jusqu'en septembre 2005. En même temps, le crédit à l'économie s'est accéléré dans la première partie de 2005, alors que le montant de créances douteuses restait élevé (encadré 2).

Graphique 9. Politique monétaire



Sources : autorités algériennes et estimations et projections des services du FMI.

⁴ Compte tenu de la situation de l'Algérie où les liquidités sont abondantes et les contrôles sur le compte de capital sont importants, le lien entre les taux d'intérêt intérieur et extérieur est faible.

Encadré 2. Prêts improductifs

Les créances douteuses du secteur bancaire de l'Algérie sont concentrées dans les banques publiques qui avaient un ratio consolidé de prêts improductifs de 40 % à la fin de 2004. Les prêts improductifs des banques privées représentaient 4 % du total des prêts à la fin de 2004.

Le maintien de l'octroi de crédits à des grandes entreprises publiques non rentables est le facteur principal à l'origine de la fragilité des banques publiques. Entre 1991 et 2002, le Trésor a renfloué à maintes reprises des banques publiques pour leur permettre de satisfaire aux ratios prudentiels. En moyenne, ces interventions représentaient environ 4 % du PIB par an entre 1991 et 2002. Le Ministère des finances a estimé que le montant des prêts improductifs des banques publiques à des entreprises publiques déstructurées ou dissoutes était d'environ 290 milliards de dinars (soit près de 4 % du PIB) à fin juin 2005.

Les prêts improductifs des banques publiques au secteur privé ont aussi enregistré une récente progression. Un audit de la BA de cinq banques publiques (sur six) a conclu que les créances douteuses de ces banques au secteur privé représentaient 33 % du total de leurs prêts à ce secteur à la fin de 2003. Cela est principalement imputable à l'expansion rapide des crédits accordés au secteur privé du fait des abondantes liquidités des banques et à leur faible capacité d'évaluation des risques.

Algérie — Indicateurs de solidité financière
(en pourcentage)

	2003	2004
Fonds propres réglementaires (en % des actifs pondérés par le risque)	10,1	10,4
Banques publiques	9,3	9,5
Banques privées	19,5	21,2
Prêts improductifs (en % du total des prêts)	37,1	37,4
Banques publiques	40,7	40,5
Banques privées	3,2	4,2
Prêts improductifs (en % des fonds propres)	323,8	297,6
Banques publiques	378,7	353,6
Banques privées	17,3	17,3
Provisionnement (en % des prêts improductifs)	43,1	44,6
Banques publiques	42,8	44,3
Banques privées	86,1	73,2
Rendement moyen sur actifs (en %)	0,4	0,4
Banques publiques	0,3	0,2
Banques privées	1,2	1,7
Rendement moyen sur fonds propres	6,4	6,2
Banques publiques	5,3	3,9
Banques privées	16,7	23,6
Actifs liquides (en % du total des actifs)	10,8	10,0

Source : Banque d'Algérie

11. **Les autorités ont pris plusieurs mesures dans le droit-fil des recommandations de l'Evaluation de la stabilité du secteur financier de 2003.** Elles ont renforcé les contrats de performance des banques publiques et le contrôle de l'actionnaire, retenu un conseiller en investissements pour la vente de la première des trois banques publiques désignées pour la privatisation et réalisé des progrès sensibles pour moderniser le système des paiements⁵. La Commission bancaire a demandé à toutes les banques publiques de soumettre avant la fin de 2005 les audits externes de leurs états financiers de la fin de 2004.

12. **Plusieurs autres réformes structurelles importantes ont aussi été entreprises en 2005.** L'Accord d'association avec l'Union européenne (AAUE) est entré en vigueur en septembre 2005 et les négociations de l'OMC sont dans leur dernière phase. Une nouvelle loi sur les hydrocarbures a été adoptée qui libéralise davantage les investissements dans ce secteur (encadré 3). Les autorités ont aussi soumis au Parlement une loi anti-corruption à la suite de l'adoption par l'Algérie de la Convention des Nations Unies de 2003 contre la corruption. La loi prévoit une définition large de la corruption, institue un code de conduite pour la fonction publique, protège les témoins, experts et victimes, et prévoit une coopération internationale.

III. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

13. **Les entretiens sur la politique économique ont été axés sur les principaux défis que doit relever l'Algérie pour améliorer les perspectives de croissance et créer des emplois pour les jeunes et une population active de plus en plus nombreuse dans un environnement dont l'ouverture va croissant.** La réussite de la libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie, envisagée dans le cadre de l'AAUE, exige l'accélération des réformes structurelles et institutionnelles interdépendantes qui favorisent le développement du secteur privé. Les autorités ont reconnu que l'augmentation sensible des recettes-hydrocarbures est une excellente occasion d'accélérer le rythme du développement économique et social en Algérie. Les services ont souligné qu'il était crucial de bien gérer les recettes-hydrocarbures pour maintenir la stabilité économique et accroître la compétitivité du secteur hors hydrocarbures. Les autorités sont conscientes qu'elles doivent veiller à ce que l'existence de ces abondantes recettes-hydrocarbures n'ébranle pas la détermination à entreprendre des réformes économiques, mais soit au contraire un moyen de faciliter les réformes coûteuses et difficiles telles que celles des entreprises et des banques publiques. À moyen terme, une stratégie axée sur une utilisation efficace des ressources d'hydrocarbures et l'accélération de réformes structurelles propices à la croissance contribuerait aussi à alléger les déséquilibres macroéconomiques globaux.

A. Perspectives à moyen terme

14. **Il est projeté que la position extérieure de l'Algérie se renforce encore à moyen terme.** Il est probable que le cours du pétrole se maintiendra à un niveau élevé et les projections des exportations annuelles d'hydrocarbures se chiffrent en moyenne à 57

⁵ Le système de règlement brut en temps réel (RTGS) devrait démarrer le 1^{er} janvier 2006.

milliards de dollars EU jusqu'en 2010. Vraisemblablement, les importations augmenteront très sensiblement, du fait des investissements publics considérables envisagés, des plans d'investissement de la Sonatrach et de la mise en œuvre de l'AAUE. L'excédent du compte des transactions extérieures courantes, quoiqu'en baisse progressive après 2006, devrait demeurer élevé et les réserves internationales brutes sont projetées à plus de deux années d'importations à partir de 2006. Il est projeté que la dette extérieure brute tombe en deçà de 5 % du PIB d'ici à 2010, ce qui est en partie le résultat de la politique des autorités qui consiste à limiter les emprunts non concessionnels.

Encadré 3. Le secteur des hydrocarbures

L'Algérie est un gros exportateur d'hydrocarbures (pétrole et gaz). C'est le quatorzième exportateur de pétrole du monde et il fournit près de 20 % du gaz naturel de l'Europe. En 2004, la production pétrolière était de 1,9 million de barils par jour (environ 2½ % de la production mondiale) et la production commercialisée de gaz se chiffrait à 225 millions de mètres cubes par jour (environ 3 % de la production mondiale).

Le secteur des hydrocarbures domine l'économie, représentant 38 % du PIB, 98 % des exportations de biens et 71 % des recettes budgétaires en 2004.

L'Algérie est encore considérée comme étant relativement sous-explorée. Les réserves prouvées de pétrole brut sont estimées à 11,8 milliards de barils. Toutefois, les réserves récupérables de pétrole brut pourraient atteindre 28 milliards de barils, selon l'Enquête Géologique américaine en 2005. L'Algérie dispose également de réserves prouvées de gaz naturel d'environ 4,500 milliards de mètres cubes, ce qui la place au septième rang dans le monde, alors que d'importantes découvertes de réserves supplémentaires sont attendues dans les années qui viennent.

Le secteur des hydrocarbures est ouvert depuis près de 20 ans. En 2004, les partenaires étrangers représentaient un peu moins de la moitié de la production de pétrole brut de l'Algérie (14 % pour le gaz). Cependant, tous les investisseurs étrangers avaient l'obligation de s'associer à la société nationale d'hydrocarbures, la Sonatrach. Les arrangements contractuels complexes imposés par la loi ont de plus en plus gêné le financement des besoins en investissements de l'Algérie dans le secteur des hydrocarbures en amont (estimés à 70 milliards de dollars EU pour 2005–15).

En mars 2005, le Parlement a adopté une nouvelle loi qui :

- Simplifie le cadre contractuel des activités en amont (exploration, production et transport);
- Permet l'entrée libre dans les transports et les activités en aval;
- Remplace le régime existant de partage de la production par un impôt et un système de royalties;
- Définit les droits et les obligations des investisseurs, y compris de la Sonatrach;
- Crée une agence réglementaire de passation des marchés pour les contrats en amont, fixer le prix de référence du gaz et recouvrer les royalties et les impôts, ainsi qu'une agence qui délivrerait des permis pour les activités en aval.

La loi devrait se traduire par des investissements accrus en amont, par le biais des investissements étrangers et parce qu'elle libère la Sonatrach de l'obligation d'être propriétaire et d'exploiter la totalité des infrastructures pétrolières et gazières, de financer les nouveaux oléoducs et de remplir des rôles non commerciaux tels que la réglementation, la passation des marchés et le recouvrement des taxes et des royalties.

S'agissant des prix intérieurs, la loi stipule que le prix du pétrole brut pour les raffineries en Algérie est fixé au début de chaque année sur la base de la moyenne mobile sur dix ans des prix algériens à l'exportation. Les prix intérieurs du gaz sont fixés tous les ans par décret.

15. **L'orientation de la politique budgétaire envisagée dans le projet de loi de finances de 2006 implique un relèvement sensible des dépenses publiques.** En particulier, le gouvernement envisage de doubler son programme d'investissement en 2006 par rapport au niveau atteint en 2004⁶. Simultanément, les abondantes recettes-hydrocarbures ont donné lieu à des pressions croissantes en faveur d'un relèvement important des salaires⁷. Les projections des services supposent une augmentation de 10 % des salaires du secteur public en 2006 et prennent aussi en compte les implications du programme d'investissement de l'État pour les besoins des dépenses courantes à moyen terme, deux postes qui ne sont pas inclus dans le projet de budget. Selon ces hypothèses, le déficit primaire hors hydrocarbures passerait de 31½ % du PIBHH en 2005 à 36½ % en 2006; il déclinerait ensuite à environ 26½ % d'ici à 2010. Toutefois, l'excédent budgétaire global devrait se maintenir au-dessus de 10 % du PIB sur la période.

16. **Les perspectives économiques devraient rester favorables à moyen terme.** La croissance moyenne annuelle du PIBHH réel est projetée à environ 5½ % et le taux de chômage devrait continuer à baisser. Cependant, la forte augmentation projetée des investissements publics ainsi qu'un relèvement probable des salaires du secteur public pourraient conduire à une hausse de l'inflation. L'entrée en vigueur de l'AAUE, et la concurrence internationale accrue qu'il entraînera, pourrait avoir un impact négatif sur le secteur industriel à partir de 2007, mais il pourrait s'avérer éphémère si les entreprises prenaient les mesures nécessaires pour améliorer leur compétitivité. L'ouverture croissante de l'économie aiderait aussi les producteurs locaux à optimiser leur efficacité par le biais des transferts de technologies de l'étranger et un meilleur accès aux importations et aux biens d'équipement.

17. **Les analyses de viabilité de la dette indiquent que la dette extérieure et la dette publique resteront viables à moyen terme** (tableaux 7 et 8). Les tests de résistance standardisés pour la viabilité de la dette extérieure montrent que son ratio devrait décroître sensiblement dans toutes les circonstances. L'analyse de la viabilité de la dette publique montre que, bien que le ratio dette publique/PIB puisse augmenter dans différentes circonstances, il restera vraisemblablement soutenable⁸. La dette publique intérieure augmenterait à cause des contraintes imposées par les règles actuelles du *Fonds de régulation des recettes* (FRR) qui n'autorisent pas à financer directement le déficit budgétaire hors hydrocarbures et ne permettent que le remboursement de la dette publique. Pour financer les déficits budgétaires hors hydrocarbures au cours des années qui viennent, le gouvernement devra émettre de nouveaux titres de créance et faire appel au FRR pour rembourser cette

⁶ Le programme d'investissements publics pour 2005–09 inclut le PCSC, auquel s'ajoutent 16 milliards de dollars EU qui représentent d'autres projets en cours. Au total, le programme d'investissements publics se chiffre à 74 milliards de dollars EU (72 % du PIB de 2005).

⁷ En janvier 2004, les autorités ont accordé une augmentation du salaire minimum de 25 %.

⁸ La dette publique inclut la dette quasi-budgétaire imputable aux prêts improductifs des banques publiques aux entreprises publiques.

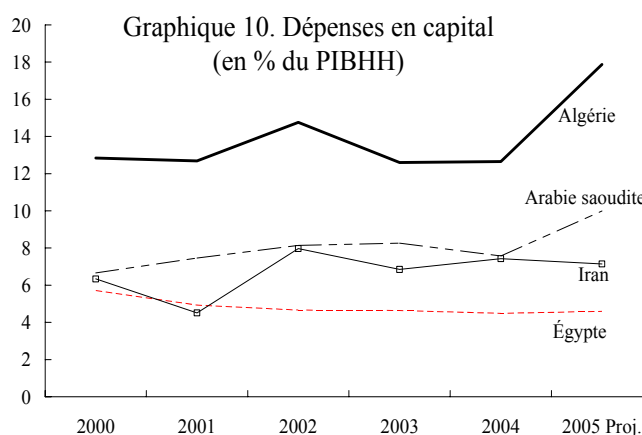
dette lorsqu'elle sera exigible. Compte-tenu de la forte dépendance de l'économie aux recettes-hydrocarbures, les services ont aussi analysé l'impact d'une chute du prix du pétrole à 19 dollars EU le baril à compter de 2006, qui se traduirait par un ralentissement de la croissance. Selon ce scénario et en l'absence de changement de politique, les réserves internationales baisseraient et le gouvernement enregistrerait des déficits budgétaires à partir de 2006. Néanmoins, compte-tenu de la solide position financière de l'Algérie, la dette extérieure et publique restera viable.

B. Gestion des recettes-hydrocarbures

18. **Une gestion saine à long terme des recettes-hydrocarbures est la base d'une politique macro-économique réussie en Algérie.** Le cadre de long terme pour formuler la politique budgétaire présenté par les services (Rapport du FMI No. 05/50) a suscité l'intérêt des autorités. Cette gestion n'empêche pas l'État de procéder à des dépenses importantes mais elle les immunise contre les fluctuations du cours du pétrole. Les autorités ont reconnu que les règles actuelles qui régissent le FRR donneront vraisemblablement lieu à des dépenses d'intérêt supplémentaires et pourront créer des goulets d'étranglement dans le financement des futurs déficits budgétaires. C'est la raison pour laquelle elles entendent réexaminer le rôle de ce Fonds, y compris sa transformation en compte d'épargne/financement comme l'ont proposé les services. Ce compte sera complètement intégré dans le budget et utilisé pour financer un déficit primaire hors hydrocarbures soutenable et pour rembourser la dette publique, y compris pour procéder à des remboursements anticipés. Une gestion saine des ressources hydrocarbure exige également une coordination entre les politiques budgétaire et monétaire, de même qu'une utilisation transparente des recettes-hydrocarbures pour éviter les problèmes de gouvernance et de gaspillage.

Politique budgétaire

19. **Les autorités ont décidé d'utiliser une partie de l'espace budgétaire dégagé par les importantes recettes-hydrocarbures pour accroître les investissements publics** (graphique 10). Le faible niveau actuel de l'inflation donne au gouvernement la marge de manœuvre requise pour accroître les dépenses. Le programme d'investissement du gouvernement envisage à juste titre de mettre en place une importante infrastructure publique, de développer le capital humain, d'améliorer les services publics (notamment le système judiciaire), d'appuyer l'activité économique et de construire des logements.



Sources : autorités algériennes et estimations et projections des services du FMI.

20. **Les autorités étaient en accord avec les services sur la nécessité de veiller à la qualité des dépenses**, notamment en prenant compte des recommandations de la revue des dépenses publiques réalisée en coopération avec la Banque mondiale qui, entre autres, a pour but d'aider à accroître la capacité des autorités à sélectionner les projets selon leur efficacité. Les services ont souligné que la concentration des dépenses en début de période, même si le pourcentage d'importations est élevé, pourrait se heurter à des limites de capacité d'absorption. C'est pourquoi, ils ont préconisé une mise en œuvre plus étalée du programme d'investissement. Les autorités ont reconnu que leurs plans d'investissements publics étaient très ambitieux à court terme. Elles ont indiqué que le projet de budget 2006 avait pour but de signaler avec force que le financement du programme d'investissement public était assuré sur plusieurs années.

21. **Simultanément, il est important de maintenir la stabilité macroéconomique et d'adopter une politique salariale que l'économie puisse supporter**. Même si la hausse du cours mondial du pétrole autorise des déficits primaires hors hydrocarbures plus importants, il est probable que l'expansion budgétaire envisagée mène à une augmentation de l'inflation, eu égard aux rigidités de l'offre sur le marché intérieur. Les autorités étaient déterminées à s'en tenir à leur objectif qui consiste à assurer la viabilité budgétaire à moyen terme (encadré 4). À cet égard, il serait important que les autorités commencent à préparer des projections budgétaires exhaustives à moyen terme qui prennent en compte les implications du programme d'investissement public pour les dépenses courantes. Les autorités sont d'accord avec le fait qu'il est nécessaire de limiter toute augmentation des salaires réels au taux de croissance réel du PIB hors hydrocarbures, afin de préserver la compétitivité alors que l'économie de l'Algérie s'ouvre vers l'extérieur.

22. **Les autorités ont reconnu qu'il était important d'allouer des ressources en soutien des réformes vers l'économie de marché**, y compris de limiter le coût social des réformes prioritaires dans les secteurs des banques et entreprises publiques et d'inscrire au budget les déficits quasi-budgétaires liés aux pertes des banques publiques. Les services ont suggéré une simplification du système fiscal par l'élimination des exonérations et le recours à l'espace budgétaire additionnel pour réduire la pression fiscale sur les entreprises et réduire davantage les charges sociales pour les employeurs en vue de stimuler la création d'emplois.

Politiques monétaire et de change

23. **Il convient de resserrer l'orientation de la politique monétaire pour maîtriser l'inflation**. La réaction de la BA à un environnement de liquidités en évolution rapide et l'absorption des liquidités excédentaires ont aidé à maintenir l'inflation à un faible niveau. Toutefois, les services ont souligné que l'expansion budgétaire prévue, ainsi que l'augmentation actuellement forte du crédit à l'économie pourraient compliquer la gestion monétaire et le développement d'un secteur bancaire sain. La politique monétaire doit être resserrée par les moyens suivants : a) relever le taux d'intérêt directeur de la BA à un niveau positif en termes réels; et b) traiter les importants dépôts de la société nationale d'hydrocarbures en dehors du marché monétaire pour asseoir le contrôle de la base monétaire par la BA. Ces mesures permettraient à celle-ci de rétablir le rôle de signalisation de son taux

Encadré 4. Gestion des recettes hydrocarbures et viabilité budgétaire

Le cadre budgétaire à long terme préparé par les services vise à préserver les revenus permanents par habitant qui proviennent de la richesse en hydrocarbures tout en veillant à ce que le ratio déficit primaire hors hydrocarbures/ PIB hors hydrocarbures reste soutenable (Rapport du FMI No. 05/50).

Les hypothèses actualisées sont les suivantes : épuisement des réserves probables d'ici à 2050; croissance démographique de 1,5 % par an; croissance réelle du PIBHH de 4 % par an après 2010; taux d'intérêt réel 5 %; baisse progressive des prix du pétrole à un niveau à long terme de 30 dollars EU le baril à partir de 2015 et un ratio dollars le km³ de gaz/dollars le baril de pétrole de 3,8. Tous les prix sont exprimés en dollars de 2003.

Dans ce cadre, le déficit primaire hors hydrocarbures soutenable baisse de 32 % en 2005 à 27 % du PIBHH d'ici à 2009 (au lieu des 21 % estimés à l'époque des consultations de 2004 au titre de l'Article IV qui reposaient sur un cours du pétrole à long terme de 25 dollars EU le baril). Les revenus du patrimoine financier permettent de financer le déficit qui prévaut après 2050 dans sa totalité.

Algérie — Déficit primaire hors hydrocarbures soutenable, 2005–10

(En % du PIBHH, en dollars de 2003)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Trajectoire soutenable dans SM/04/425	-23,4	-22,8	-22,3	-21,9	-21,2	...
<i>Pour mémoire : Valeur unitaire exportation pétrole brut (\$/bl)</i>	42,7	38,2	36,0	35	34,5	...
Trajectoire soutenable la plus récente (prix pétrole WEO été 2005)	-32,1	-30,8	-29,5	-28,3	-27,2	-26,1
Projections des services pour le déficit actuel	-31,6	-36,4	-33,4	-29,6	-27,3	-26,7
<i>Pour mémoire : valeur unitaire exportation pétrole brut (\$/bl)</i>	55,3	61,7	60,0	58,0	57,3	56,5

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

d'intérêt directeur et de mettre en place un contrôle plus effectif des liquidités du système. Les autorités considèrent que les instruments monétaires existants étaient adéquats pour contenir la croissance de la monnaie, mais elles ont indiqué qu'elles examineraient avec soin les recommandations des services. Le programme monétaire de la BA entend limiter la croissance de la monnaie au sens large à 16½ % en 2006 par le biais du contrôle de la croissance de la base monétaire.

24. **Les autorités entendent continuer à gérer le taux de change d'une manière flexible en tenant compte de l'objectif relatif à l'inflation.** Elles ont indiqué que cette gestion du flottement ne néglige pas l'évolution fondamentale du taux de change effectif réel. La hausse des prix réels du pétrole et la croissance économique actuelle semblent indiquer une tendance à l'appréciation du TCER d'équilibre. L'expansion budgétaire a aussi pour conséquence une appréciation du taux de change réel, alors que la libéralisation des échanges envisagée dans le cadre de l'AAUE pointe dans la direction opposée. Toutefois, l'économie s'ouvrant davantage, le lien entre les variations du taux de change et le taux d'inflation se renforcerait. Sur cette toile de fond, les services ont recommandé que le TCER puisse s'apprécier moyennant une appréciation nominale du dinar plutôt que par le biais d'une hausse

de l'inflation. Les autorités se sont ralliées à cette position et ont fait savoir qu'elles maintiendraient la souplesse avec laquelle elles gèrent le flottement. Depuis le début de 2005, elles ont apprécié le taux de change effectif nominal, mais jusqu'à présent, la baisse de l'inflation a empêché le TCER de s'apprécier autant que prévu.

C. Réformes structurelles

25. **Les autorités sont conscientes que l'ouverture de l'économie algérienne rend d'autant plus nécessaire l'accélération des réformes prioritaires destinées à encourager les investissements privés et à créer des emplois.** Pour optimiser les avantages et minimiser les coûts inévitables d'une plus grande concurrence entraînée par la création d'une zone de libre-échange avec l'Union européenne (encadré 5), les services ont encouragé les autorités à accélérer la réforme du secteur bancaire, à libéraliser davantage le commerce extérieur et à veiller à la mise en œuvre complète de la convertibilité du dinar aux fins des transactions courantes.

Encadré 5. L'Accord d'association avec l'Union européenne

L'Accord d'association entre l'Union européenne et l'Algérie est entré en vigueur le 1er septembre 2005. L'accord prévoit de donner un élan majeur à un régime d'échanges ouvert au cours des douze années à venir.

L'impact économique de cet accord inclut à la fois des coûts et des avantages, les coûts apparaissant vraisemblablement à court terme alors que les avantages s'accumuleront à plus long terme. Parmi les avantages potentiels, on compte les progrès du bien-être social, une augmentation des investissements directs étrangers, le transfert de technologies et de connaissances, l'accroissement de la productivité et l'accélération de la croissance. Les coûts incluent un impact limité sur les recettes budgétaires, une réorientation des courants d'échanges, un chômage temporaire et une restructuration/fermeture d'entreprises.

L'optimisation des avantages dépend dans une large mesure de la volonté de l'Algérie à mettre en œuvre des réformes. Les expériences d'autres pays montrent que le Processus de Barcelone a affecté de manière positive principalement les pays qui ont fait preuve de sérieux dans la mise en œuvre des réformes.

Il est donc nécessaire de prendre les mesures suivantes : a) maintenir des politiques macro-économiques saines; b) entreprendre de profondes réformes structurelles destinées à diversifier l'économie et achever la transition vers une économie de marché; et c) libéraliser les échanges de manière plus générale.

¹ Voir le document de synthèse intitulé : «L'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne : implications et enjeux économiques» (à paraître).

Réforme du secteur financier

26. **La stratégie de réforme du secteur financier en Algérie doit être axée sur la réforme du secteur bancaire.** Lorsque les services ont discuté avec les autorités d'une démarche globale pour réformer le secteur financier, y compris le secteur financier non bancaire, ils ont souligné que dans un avenir proche l'intermédiation financière devait passer par les banques.

27. **La situation financière difficile des banques publiques rend d'autant plus nécessaire l'adoption d'une stratégie cohérente en vue de réduire progressivement le rôle de l'État dans le secteur.** Le programme de réforme des autorités est destiné à renforcer la gouvernance des banques publiques et à accélérer la privatisation. Les principales mesures sont les suivantes:

- **Réussir la privatisation de la première des trois banques publiques qui ont été désignées.** En se fondant sur le travail préparatoire en vue de l'ouverture de la majorité du capital d'une première banque publique à un investisseur stratégique de réputation avérée, il est à présent important de lancer des appels d'offre dès que possible.
- **Préparer la privatisation des deux autres banques publiques** pour tirer parti de l'élan donné par la privatisation de la première banque publique dès que celle-ci sera terminée.
- **Améliorer la gouvernance des banques publiques.** Le renforcement des contrats de performance des banques publiques est une mesure bienvenue. Les services ont recommandé que ces contrats stipulent que les banques ne doivent accorder des prêts qu'aux clients solvables et qu'ils doivent être publiés avec leurs évaluations ex-post. Bien que la loi de finances de 2005 prévoie explicitement que des subventions de budget remplaceront une partie des crédits des banques publiques aux entreprises publiques en faillite, la mise en œuvre de cette réforme a été retardée. Les autorités s'efforcent d'accélérer le processus, notamment en élaborant un plan de restructuration d'entreprises destiné à éliminer progressivement les subventions sur le moyen terme. Les services ont préconisé la mise en place d'un code de conduite qui régisse les relations financières entre les banques publiques et les entreprises publiques.
- **Promouvoir la concurrence dans le secteur bancaire** afin d'assurer la réussite de la privatisation et de faciliter une intermédiation effective. À cet égard, les services ont recommandé de remplacer la directive qui interdit aux entités publiques de traiter avec les banques privées par une directive les obligeant à traiter uniquement avec des banques saines. Les autorités ont aussi été encouragées à éviter toute mesure discrétionnaire en vue d'accroître le crédit à l'économie, telle que la bonification de taux d'intérêt.

28. **Cette stratégie doit s'accompagner de la poursuite de l'amélioration du cadre opérationnel pour l'intermédiation financière.** Les principales mesures portent sur la modernisation en cours du système des paiements, ainsi que sur les efforts de renforcement des capacités des autorités en matière de contrôle bancaire avec l'assistance technique du FMI. Pour assurer que ces efforts soient couronnés de succès, le soutien politique à l'application de la réglementation prudentielle par la commission bancaire ne doit pas se relâcher.

Autres réformes structurelles

29. **Les services ont salué les efforts continus des autorités vers la libéralisation du commerce extérieur.** Il est maintenant important d'accélérer les négociations en vue de l'accession de l'Algérie à l'OMC. Dans ce contexte, les services ont encouragé les autorités à libéraliser les droits d'établissement pour attirer davantage d'investissements étrangers. L'intégration régionale est aussi un facteur important pour confirmer l'impact positif de l'AAUE et pour attirer davantage d'investissements directs étrangers. Le programme de travail convenu lors de la conférence sur la facilitation des échanges en Algérie, au Maroc et en Tunisie, qui s'est tenue à Alger en novembre, est un bon tremplin pour continuer les progrès en ce sens. S'agissant de la réforme douanière, le développement en cours du système de gestion des risques doit se poursuivre pour raccourcir les délais de dédouanement.

30. **La libre convertibilité du dinar aux fins des transactions courantes est essentielle pour permettre à l'Algérie de tirer parti de son ouverture au reste du monde.** Une récente mission d'assistance technique du FMI a fait état d'un certain nombre de problèmes dans la mise en œuvre de la libre convertibilité du dinar aux fins des paiements et des transferts relatifs à des transactions internationales courantes de bonne foi, notamment celles qui ont trait aux transactions invisibles et aux importations de certains services ; elle a également noté les problèmes de la communication de cette libre convertibilité aux banques et au public algérien. Les autorités ont reconnu que le système de change devait être amélioré et ont indiqué qu'elles s'étaient attelées à mettre en œuvre les recommandations préliminaires de la mission d'assistance technique du FMI (encadré 6).

Encadré 6. Amélioration du système de change

Le système de change de l'Algérie a été jugé compliqué et bureaucratique. Malgré la publication par la BA en 1997 d'une note à cet effet, le public n'était en général pas au courant que la BA autorise l'achat de montants de bonne foi dépassant les limites annuelles qui couvrent nombre de paiements invisibles. L'autorité de change devrait :

- Émettre une nouvelle directive confirmant la libre convertibilité du dinar pour le paiement de transactions invisibles (par exemple, pour la santé, l'éducation et les voyages) et diffuser largement et immédiatement la politique de libre convertibilité pour tous les paiements et transferts aux fins des transactions courantes de bonne foi;
- Relever sensiblement ou abolir les limites indicatives actuelles sur la conversion aux fins de transactions internationales courantes invisibles; et
- Entamer un toilettage général et une simplification du cadre réglementaire.

31. **D'autres réformes structurelles doivent viser l'amélioration du climat des affaires en Algérie.** À cet égard, les autorités sont bien décidées à aller de l'avant dans la réforme judiciaire en cours destinée à mettre en œuvre la législation d'une manière transparente et prévisible. Elles souhaitaient également étudier les différentes manières d'optimiser les incitations aux entreprises et à la création d'emplois par le biais du système fiscal, comme l'ont proposé les services (encadré 7).

Encadré 7. Le climat des affaires de l'Algérie

Le climat des affaires de l'Algérie est en retard par rapport aux pays du pourtour de l'Union européenne¹. Les autorités ont entrepris un certain nombre de réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires, mais il faudra un certain temps pour qu'elles portent leurs fruits.

L'espace budgétaire dégagé par les recettes-hydrocarbures plus élevées pourrait être utilisé pour accélérer l'amélioration du climat des affaires par le biais du système fiscal. C'est au niveau de l'impôt sur les sociétés que l'écart est le plus marqué entre l'Algérie et ses concurrents. Bien que l'Algérie ait abaissé le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés à 30 %, le taux moyen minimum de cet impôt dans les dix pays en voie d'adhésion à l'Union européenne a chuté de 30½ % en 1995 à 21½ % en 2004.

La subvention incluse dans la détermination du prix de l'énergie sur le marché intérieur pourrait aussi être partiellement réorientée des activités à forte intensité énergétique aux activités à forte intensité en main-d'œuvre. Dans ce contexte, on pourrait envisager une réduction de l'impôt et des charges sociales obligatoires sur la main-d'œuvre pour que le système fiscal soit plus propice à la création d'emplois.

¹ Voir le document relatif aux Questions choisies intitulé : "Algeria's Business Climate: Tax Reforms for Faster Job Creation" (à paraître).

32. **Les services ont encouragé les autorités à intensifier leurs efforts pour réduire le rôle direct de l'État dans le secteur de la production.** Ils ont recommandé que la privatisation ne soit pas soumise au maintien de l'emploi et des activités, mais estiment plutôt qu'il faut accompagner ce processus avec des mesures sociales appropriées. Les services ont également encouragé les autorités à soumettre les entreprises publiques restantes à des audits annuels externes conformément aux normes internationales et d'en publier les résultats.

33. **Il est essentiel de continuer à renforcer la gouvernance et la transparence budgétaire pour assurer que les importantes recettes-hydrocarbures sont utilisées à bon escient.** Les services ont salué les progrès réalisés s'agissant de la législation anti-corruption et ont encouragé les autorités à accélérer la modernisation du budget et à élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations du RONC de finances publiques. Les priorités comprennent : a) la finalisation du projet de loi organique sur les finances publiques; b) l'amélioration de l'information communiquée au Parlement et au public; c) la modernisation de la nomenclature budgétaire et du cadre comptable; d) la réduction du nombre de comptes spéciaux; et e) la réforme du financement des administrations locales. Les services ont aussi encouragé les autorités à participer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI).

IV. QUESTIONS DE NATURE STATISTIQUE ET AUTRES

34. **En dépit des efforts déployés par les autorités pour améliorer la base statistique, de sérieuses faiblesses subsistent,** notamment dans les statistiques de finances publiques et les données prudentielles sur le secteur financier, ainsi que s'agissant de la ponctualité de la diffusion des données⁹. Les services ont recommandé que l'Algérie participe au Système général de diffusion des données (SGDD) pour développer et moderniser son système statistique dans un cadre structuré, tout en obtenant l'assistance technique requise.

35. **Les autorités entendent poursuivre leur gestion active de la dette extérieure.** Les services les ont encouragées à poursuivre leurs efforts pour remédier rapidement aux questions liées à la dette avec la Russie, ce qui faciliterait une démarche plus ambitieuse dans le remboursement de la dette extérieure aux créanciers du Club de Paris.

36. **Les autorités se sont déclarées satisfaites de l'assistance technique du FMI** sur l'administration fiscale, la politique monétaire et la supervision bancaire. Les services se sont félicités des efforts des autorités en vue d'accélérer la réforme de l'administration fiscale, y compris le démarrage de la Direction des grandes entreprises et ont rappelé que le FMI était prêt à continuer à offrir une assistance technique dans ce domaine. L'assistance technique du FMI à court terme porte également sur des sujets tels que la restructuration et le contrôle bancaire, ainsi que sur l'organisation d'un cours sur l'analyse des marchés financiers en Algérie au début de 2006.

⁹ Par exemple, le déficit global hors hydrocarbures de 2003 est actuellement estimé à 27 % du PIBHH au lieu des 31,1 % mentionnés dans le Rapport du FMI No. 05/50.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. **Depuis 2001, l'économie algérienne a réussi à utiliser les abondantes recettes hydrocarbure pour accroître la croissance économique tout en maîtrisant l'inflation.** .

La croissance a bénéficié d'une impulsion budgétaire importante et du dynamisme du secteur des hydrocarbures. Le taux de chômage a très sensiblement baissé, mais cela est aussi imputable à une augmentation de l'emploi temporaire et le chômage des jeunes reste encore élevé. La politique monétaire a permis une bonne gestion des importantes entrées de capitaux en épongeant la plus grande partie des liquidités excédentaires du système bancaire.

Toutefois la forte expansion du crédit à l'économie reste préoccupante eu égard à la part importante des prêts improductifs des banques publiques. Plusieurs grandes réformes structurelles ont été réalisées en 2005, y compris l'entrée en vigueur de l'AAUE, mais il reste beaucoup à faire pour réussir la transition à une économie de marché.

38. **Le principal défi de l'Algérie consiste à raffermir les perspectives d'une croissance durable dans le secteur hors hydrocarbures et à accroître l'emploi dans un environnement de plus en plus ouvert.**

La libéralisation du commerce extérieur a donné lieu à une concurrence accrue et il est d'autant plus impératif d'accélérer les réformes prioritaires destinées à encourager les investissements privés et créer des emplois. La perspective de recettes-hydrocarbures soutenues dégagerait l'espace budgétaire permettant d'accélérer ces réformes. Il est important, dans la gestion des flux importants liés aux hydrocarbures, de coordonner les politiques budgétaire et monétaire afin de maintenir la stabilité macroéconomique.

39. **Les progrès accomplis pour consolider la stabilité politique et les perspectives encourageantes pour la position financière déjà solide de l'Algérie sont une excellente occasion de faire avancer le programme économique des autorités.** Le programme du gouvernement est axé sur a) l'utilisation d'une partie des recettes-hydrocarbures à des fins d'investissements dans l'infrastructure, l'éducation, la santé et le logement et b) l'accélération des réformes structurelles destinées à promouvoir une économie de marché ouverte et diversifiée. Même si cette orientation est appropriée, il est aussi important de veiller à ce que le programme soit mis en œuvre de telle manière qu'il assure la réalisation des objectifs.

40. **Le niveau soutenable des dépenses publiques pour 2006 et au-delà a très sensiblement remonté grâce à l'augmentation du cours mondial du pétrole, mais les plans d'investissements du gouvernement sont très ambitieux à court terme.** Compte tenu de la capacité d'absorption limitée, la concentration des investissements en début de période pourrait compromettre la qualité de ces dépenses et accroître l'inflation. Les services recommandent une mise en œuvre plus étalée du programme d'investissement public qui prenne compte des recommandations de la revue des dépenses publiques actuellement réalisée en coopération avec la Banque mondiale.

41. **Il est aussi important d'utiliser une partie de l'espace budgétaire élargi pour accélérer les réformes et adopter une politique salariale que l'économie soit en mesure de supporter.** L'affectation de ressources suffisantes pour appuyer les réformes dans les

secteurs des banques et entreprises publiques et pour en atténuer les coûts sociaux inévitables, aiderait à accélérer la transformation de l'économie. Pour permettre une amélioration immédiate du climat des affaires, les autorités devraient envisager de simplifier le système fiscal et d'abaisser l'impôt et les autres charges sur les entreprises et l'emploi. Il est nécessaire de préserver la compétitivité de l'économie et les salaires réels du secteur public ne doivent donc pas dépasser la croissance réelle du secteur hors hydrocarbures.

42. **Les services encouragent les autorités à transformer le fonds de régulation des recettes-hydrocarbures existant en un compte d'épargne/financement complètement intégré au budget.** Ils soulignent aussi l'importance d'inscrire la gestion budgétaire des recettes-hydrocarbures dans un cadre à long terme et de commencer à préparer les projections budgétaires à moyen terme qui prennent en compte les conséquences des investissements publics sur les dépenses courantes.

43. **Il est probable que l'inflation sera plus difficile à maîtriser dans la période qui vient, à cause de l'accroissement envisagé des dépenses budgétaires et de la forte expansion du crédit à l'économie.** Il faut donc resserrer la politique monétaire en raffermissant le contrôle de la BA sur les liquidités du système et en relevant le taux d'intérêt directeur à un niveau positif en termes réels. Cette dernière démarche inciterait aussi les banques à mieux évaluer les risques de crédit qui prévalent. Les services réitèrent leur recommandation que l'importante liquidité structurelle de la Sonatrach soit déposée directement auprès de la BA.

44. **Les autorités doivent continuer à diriger le flottement du taux de change avec souplesse.** La progression du cours du pétrole, associée à l'expansion du budget et à l'élan de la croissance actuelle, indique une tendance à l'appréciation du taux de change réel d'équilibre. La politique actuelle qui consiste à apprécier progressivement le dinar doit se poursuivre dans la période qui vient, ce qui aidera à maîtriser l'inflation.

45. **Pour permettre à l'Algérie de tirer pleinement parti de la création d'une zone de libre-échange avec l'Union européenne, il convient d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles vers l'économie de marché.** La réforme bancaire reste une priorité. Les services insistent sur la nécessité d'aller de l'avant avec la privatisation de plusieurs banques publiques, de renforcer la gouvernance des banques publiques qui restent et de promouvoir la concurrence dans le secteur sur un pied d'égalité. En outre, il est important d'intensifier les efforts en vue d'adhérer à l'OMC et de renforcer l'intégration régionale, notamment pour attirer davantage d'investissements directs étrangers. Les services encouragent aussi les autorités à mettre en œuvre leur programme de privatisation de manière déterminée.

46. **Afin d'assurer la libre convertibilité aux fins des transactions internationales courantes, les services exhortent les autorités à mettre en œuvre les recommandations de la récente mission d'assistance technique du FMI.**

47. **Les avancées de l'adoption d'une législation anti-corruption et du renforcement de la supervision bancaire sont bienvenues** mais des efforts supplémentaires sont requis pour mettre en œuvre les recommandations du rapport RONC de finances publiques de 2004 et de procéder à un audit financier des entreprises publiques.

48. **Les services recommandent fortement aux autorités de ne pas relâcher leurs efforts d'amélioration de la base statistique.** Bien que la communication des données au FMI soit dans l'ensemble adéquate pour permettre une surveillance effective, de sérieuses faiblesses subsistent, notamment dans les statistiques des finances publiques. Les services recommandent que l'Algérie participe au SGDD.

49. **La politique des autorités qui consiste à rembourser par anticipation la dette extérieure est appropriée et elles ont fait un pas dans la bonne direction en procédant au rachat anticipé de leurs tirages sur le FMI.** Les services encouragent les autorités à poursuivre leurs efforts pour trouver un règlement aux questions de la dette bilatérale avec la Russie.

50. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie aient lieu selon le cycle normal de douze mois.

Tableau 1. Algérie — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2002–10

	2002	Est.	Prél.	Projections					
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
(Variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix									
PIB en prix constants 1/	4.7	6.9	5.2	5.3	4.7	5.1	4.9	4.8	4.8
Secteur des hydrocarbures	3.7	8.8	3.3	6.6	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Autres secteurs	5.3	6.0	6.2	4.5	5.6	6.1	5.8	5.6	5.6
Déflateur du PIB	1.9	8.3	10.6	14.9	15.0	5.1	3.7	4.9	4.7
Hydrocarbures	-1.4	16.6	19.8	33.8	26.9	4.2	1.1	3.2	3.0
Hors hydrocarbures	3.5	4.2	5.7	3.1	6.2	6.9	6.7	6.9	6.6
Indice des prix à la consommation (moyenne)	1.4	2.6	3.6	2.7	6.0	7.0	6.8	6.6	6.4
Indice des prix à la consommation (fin de période)	-1.5	4.0	2.0	3.1	6.5	6.9	6.7	6.5	6.4
Secteur extérieur 2/									
Exportations, f. à b.	-2.0	30.7	31.7	42.1	22.2	2.4	-0.4	1.7	1.7
Hydrocarbures	-2.3	32.5	31.5	42.8	22.5	2.3	-0.5	1.7	1.7
Hors hydrocarbures	7.1	-21.7	42.6	5.4	5.5	5.4	5.4	5.3	5.3
Importations, f. à b.	26.7	11.2	34.5	24.1	16.7	12.9	12.4	12.2	12.5
Termes de l'échange	-8.8	9.3	13.0	26.3	18.7	-0.1	-2.8	-1.0	-1.7
Taux de change effectif nominal 3/	-6.9	-10.9	-1.1	-2.2
Taux de change effectif réel 3/	-7.8	-10.7	0.4	-3.6
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets	33.9	33.4	33.1	33.1	45.1
Crédit intérieur 4/	8.0	-1.4	-8.6	-14.5	-20.9
Crédit à l'État (net) 4/ 5/	0.4	-5.3	-13.2	-23.2	-28.1
Crédit à l'économie 5/	17.5	8.9	11.2	21.1	16.6
<i>in real terms</i>	19.3	4.8	9.1	17.5	9.5
Monnaie et quasi-monnaie	17.4	15.6	11.5	13.4	16.5
V. de circ. de la monnaie au sens large (PIB/M2)	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8
Ratio de liquidité (M2/PIB hors hydrocarbures)	94.7	99.0	98.3	103.4	107.5
Ratio de liquidité (M2/PIB)	63.9	63.8	61.1	57.2	55.4
(En pourcentage du PIB)									
Solde épargne/investissements	7.6	13.0	13.1	18.3	19.7	16.8	12.8	9.9	6.8
Épargne nationale	38.8	43.5	46.3	51.6	53.1	49.5	44.6	41.4	38.7
Secteur public	10.2	15.9	14.7	22.5	25.4	24.3	22.4	21.1	20.0
Secteur privé	28.6	27.5	31.6	29.0	27.7	25.3	22.2	20.2	18.7
Investissements	31.2	30.5	33.3	33.3	33.4	32.7	31.8	31.4	31.9
Secteur public	10.0	8.1	7.9	9.9	11.3	10.2	8.5	7.6	7.6
Secteur privé	21.2	22.4	25.4	23.4	22.0	22.5	23.3	23.8	24.3
Finances publiques									
Solde budgétaire global (déficit-)	0.2	7.8	6.9	12.6	14.1	14.0	13.8	13.6	12.4
Recettes et dons	35.3	37.0	36.2	40.8	42.5	41.7	40.6	39.8	39.0
Hydrocarbures 6/	22.2	25.6	25.6	31.3	33.7	32.7	31.2	30.2	29.1
Hors hydrocarbures	13.1	11.3	10.5	9.5	8.8	9.1	9.4	9.6	10.0
Dons	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales 7/	35.0	29.2	29.3	28.2	28.4	27.7	26.8	26.2	26.6
Dépenses courantes	24.1	21.3	20.3	18.3	17.1	17.5	18.3	18.7	19.0
Dépenses d'équipement	10.0	8.1	7.9	9.9	11.3	10.2	8.5	7.6	7.6
Autres 7/	0.9	-0.2	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	1.4	-6.1	-6.0	-11.6	-13.3	-13.3	-13.1	-12.9	-12.1
Financement extérieur	-1.6	-1.7	-0.9	-1.0	-0.8	-0.8	-0.7	-0.6	-0.3
(En pourcentage du PIB hors hydrocarbures)									
Finances publiques									
Recettes totales	52.2	57.4	58.2	73.7	82.4	78.9	74.0	70.6	67.5
Recettes-hydrocarbures	32.8	39.8	41.3	56.5	65.3	61.7	56.9	53.5	50.3
Recettes hors hydrocarbures	19.4	17.5	16.9	17.2	17.1	17.2	17.1	17.1	17.2
Dépenses totales 7/	51.9	45.3	47.1	50.9	55.1	52.4	48.8	46.5	46.0
Dépenses courantes	35.8	33.1	32.7	33.0	33.1	33.0	33.3	33.1	32.9
Dépenses d'équipement	14.8	12.6	12.7	17.9	22.0	19.3	15.5	13.4	13.1
Autres 7/	1.4	-0.3	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire hors hydrocarbures	-28.0	-24.3	-27.9	-31.6	-36.4	-33.4	-29.6	-27.3	-26.7
Solde hors hydrocarbures	-32.5	-27.7	-30.2	-33.7	-38.0	-35.2	-31.7	-29.4	-28.8

Tableau 1. Algérie — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2002–10 (fin)

	2002	Est.	Prél.	Projections					
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
(En milliards de dollars EU, sauf indication contraire)									
Secteur extérieur									
Exportations, f. à b.	18.7	24.5	32.2	45.8	56.0	57.3	57.1	58.0	59.0
Hydrocarbures	18.1	24.0	31.6	45.1	55.2	56.5	56.2	57.2	58.1
Hors hydrocarbures	0.6	0.5	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9
Importations, f. à b.	12.0	13.4	18.0	22.3	26.0	29.4	33.0	37.0	41.7
Paielements d'intérêts	1.3	1.2	1.3	0.9	0.8	0.7	0.6	0.4	0.3
Solde des transactions courantes (déficit -)	4.4	8.8	11.1	18.8	22.8	20.5	16.2	13.3	9.5
Idem (en % du PIB)	7.6	13.0	13.1	18.3	19.7	16.8	12.8	9.9	6.8
Solde global (déficit -)	3.6	7.4	9.2	14.8	20.6	19.1	14.6	11.5	8.9
Réserves officielles brutes (fin de période)	23.1	32.9	43.1	55.6	76.3	95.4	110.1	121.7	130.6
Idem, en mois d'import. de biens et de services	17.0	18.1	19.0	21.0	25.5	28.4	29.2	28.7	27.4
Dette extérieure	22.6	23.4	21.8	16.8	14.8	12.7	10.2	7.6	6.2
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	39.7	34.3	25.7	16.4	12.8	10.4	8.1	5.7	4.4
Service de la dette extérieure (en % des export.)	22.6	17.9	17.6	12.1	7.0	7.1	7.7	7.8	6.0
(En milliards de dinars algériens, sauf indication contraire)									
Pour mémoire :									
PIB (prix courants)	4,546	5,264	6,127	7,412	8,925	9,859	10,721	11,783	12,934
PIBHH (prix courants)	3,069	3,391	3,808	4,103	4,599	5,215	5,886	6,645	7,485
PIB (prix courants, en milliards de \$ EU)	57.1	68.0	85.0	102.8	116.0	122.1	127.0	133.5	140.5
PIB par habitant (en \$ EU)	1,819	2,136	2,627	3,109	3,457	3,586	3,673	3,805	3,944
Population (en millions)	31.4	31.8	32.4	33.1
Taux de chômage (en pourcentage) 8/	25.7	23.7	17.7	15.3
Valeur unit. des export. de pétrole brut (\$EU/baril)	25.2	29.0	38.5	55.3	61.7	60.0	58.0	57.3	56.5
Production de pétrole brut (millions de barils/j)	0.5	0.7	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1
Dette publique brute (en pourcentage du PIB)	53.5	43.8	36.6	29.0	25.6	25.2	23.9	22.0	21.3
<i>Dont</i> : intérieure	21.6	18.7	16.3	12.7	13.5	15.6	16.6	16.8	17.4
extérieure	31.9	25.1	20.3	16.3	12.1	9.5	7.3	5.2	3.9
Taux de change (DA/\$EU) (fin de période) 9/	79.7	72.6	72.6	73.8
Taux de change (DA/\$EU) (moyenne) 9/	79.7	77.4	72.1	73.1

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Prix constants de 2001 à partir de 2004.

2/ En dollars EU.

3/ Variations moyennes annuelles de l'indice de l'INS, pondérées par le total des échanges commerciaux; une baisse de l'indice indique une dépréciation de la monnaie. Pour 2005, à compter du mois d'août.

4/ En pourcentage de la masse monétaire en début de période.

5/ Compte tenu de l'impact du programme de restructuration financière de 2001–02 prévoyant l'échange de dettes des entreprises publiques envers les banques contre des obligations de l'État.

6/ Y compris les dividendes versés par la Sonatrach.

7/ Y compris les comptes spéciaux et les prêts nets.

8/ D'après une enquête auprès des ménages réalisée une fois par an en septembre. Les chiffres de 2004 reflètent une forte augmentation du "travail à domicile," probablement liée au fait que le Ramadan a eu lieu peu après la réalisation de l'enquête.

9/ Pour 2005, septembre.

Tableau 2. Algérie — Balance des paiements, 2002–10

	2002	2003	2004	Projections					
				2005	2006	2007	2008	2009	2010
(En milliards de dollars EU; sauf indication contraire)									
Transactions courantes	4.36	8.81	11.12	18.79	22.83	20.48	16.22	13.28	9.52
Balance commerciale	6.70	11.11	14.27	23.49	29.94	27.91	24.05	20.99	17.33
Exportations, f. à b.	18.71	24.46	32.22	45.77	55.95	57.27	57.05	58.04	59.03
Hydrocarbures	18.11	23.99	31.55	45.06	55.21	56.48	56.23	57.16	58.11
% de variation en volume	3.2	9.3	3.4	6.6	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
% de variation des prix	-5.4	21.8	26.8	33.7	18.9	-0.7	-3.4	-1.3	-1.3
Autres exportations	0.60	0.47	0.67	0.71	0.75	0.79	0.83	0.87	0.92
Importations, f. à b.	-12.01	-13.35	-17.95	-22.28	-26.01	-29.36	-33.01	-37.04	-41.69
% de variation en volume	24.3	0.1	21.3	17.8	16.4	12.2	11.5	11.3	11.3
% de variation des prix	1.9	11.0	10.8	5.4	0.3	0.6	0.8	0.8	1.1
Services et revenus (net)	-3.41	-4.05	-5.61	-7.45	-9.95	-10.35	-10.85	-10.84	-11.03
Services (net)	-1.18	-1.35	-2.01	-2.38	-2.86	-3.51	-4.25	-5.06	-5.99
Crédit	1.30	1.57	1.85	2.54	2.88	2.97	3.03	3.12	3.21
Débit	-2.48	-2.92	-3.86	-4.92	-5.74	-6.48	-7.29	-8.18	-9.20
Revenus (net)	-2.23	-2.70	-3.60	-5.07	-7.08	-6.85	-6.59	-5.78	-5.04
Crédit	0.68	0.76	0.99	1.44	2.47	3.43	4.30	5.16	5.98
Débit	-2.91	-3.46	-4.59	-6.51	-9.55	-10.28	-10.89	-10.94	-11.02
Charges d'intérêts	-1.31	-1.18	-1.29	-0.93	-0.76	-0.66	-0.55	-0.43	-0.33
Bénéfices rapatriés	-1.60	-2.28	-3.30	-5.58	-8.79	-9.62	-10.34	-10.51	-10.69
Transferts (net)	1.07	1.75	2.46	2.75	2.84	2.93	3.02	3.12	3.22
Compte de capital	-0.71	-1.37	-1.87	-4.00	-2.19	-1.43	-1.61	-1.80	-0.64
Capitaux à moyen et à long terme	-0.35	-0.76	-1.61	-2.27	-1.08	-1.02	-1.30	-1.34	-0.14
Investissements directs (net)	0.97	0.62	0.62	0.94	0.99	1.16	1.18	1.26	1.34
Prêts (net)	-1.32	-1.38	-2.23	-3.21	-2.07	-2.18	-2.48	-2.60	-1.48
Tirages	1.60	1.65	2.12	1.08	1.26	1.41	1.57	1.75	1.95
Amortissement	-2.92	-3.03	-4.35	-4.29	-3.33	-3.59	-4.05	-4.36	-3.43
Capitaux à court terme et erreurs et omiss.	-0.36	-0.61	-0.26	-1.72	-1.11	-0.41	-0.32	-0.45	-0.50
Solde global	3.65	7.44	9.25	14.79	20.64	19.05	14.61	11.48	8.88
Financement	-3.65	-7.44	-9.25	-14.79	-20.64	-19.05	-14.61	-11.48	-8.88
Var. des réserves officielles (augment. -)	-3.39	-7.00	-8.88	-14.16	-20.64	-19.05	-14.61	-11.48	-8.88
Rachats au FMI	-0.30	-0.44	-0.37	-0.63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour mémoire :									
Solde extérieur courant (en % du PIB)	7.6	13.0	13.1	18.3	19.7	16.8	12.8	9.9	6.8
Prix du pétrole brut algérien (\$EU/baril) 1/	25.2	29.0	38.5	55.3	61.7	60.0	58.0	57.3	56.5
Réserves officielles brutes (milliards de \$EU)	23.1	32.9	43.1	55.6	76.3	95.4	110.1	121.7	130.6
En mois d'importations	17.0	18.1	19.0	21.0	25.5	28.4	29.2	28.7	27.4
Dette extérieure brute (milliards de \$EU)	22.6	23.4	21.8	16.8	14.8	12.7	10.2	7.6	6.2
Dont : dette à court terme	0.1	0.2	0.4
Ratio dette extérieure/exportations (en %)	113.2	89.7	64.0	34.8	25.2	21.0	17.0	12.5	9.9
Ratio dette extérieure/PIB (en %)	39.7	34.3	25.7	16.4	12.8	10.4	8.1	5.7	4.4
Service de la dette (milliards de \$EU)	4.5	4.7	6.0	5.9	4.1	4.3	4.6	4.8	3.8
Service de la dette/exportations (en %)	22.6	17.9	17.6	12.1	7.0	7.1	7.7	7.8	6.0

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Moyenne pondérée des chiffres trimestriels.

Tableau 3. Algérie — Résumé des opérations de l'administration centrale, 2002–10 1/

	2002	Est.	Prél.	Projections					
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
(Milliards de dinars algériens)									
Recettes budgétaires et dons	1,603	1,948	2,215	3,023	3,789	4,115	4,356	4,689	5,050
Recettes-hydrocarbures 2/	1,008	1,350	1,571	2,319	3,005	3,219	3,348	3,553	3,763
Recettes hors hydrocarbures	595	595	644	704	785	895	1,007	1,136	1,287
Recettes fiscales	483	525	580	650	730	840	951	1,078	1,227
Impôts sur les revenus et les bénéf.	112	128	148	159	179	203	229	258	291
Taxes sur les biens et services	223	234	274	319	371	429	493	565	650
Droits de douane	128	144	139	151	157	182	200	221	249
Droits d'enregistr. et de timbre	19	19	20	21	23	26	30	33	38
Recettes non fiscales	112	70	64	54	54	55	56	58	60
Redevances	75	24	27	22	23	23	25	26	28
Dividendes et intérêts de la Banque d'Algérie	38	42	30	30	30	30	30	30	30
Dividendes de Pes	0	4	7	2	2	2	2	2	2
Dons	0	2.9	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses totales	1,551	1,691	1,892	2,401	2,870	2,844	2,973	3,090	3,414
Dépenses courantes	1,098	1,121	1,245	1,353	1,522	1,724	1,957	2,199	2,460
Dépenses en personnel	346	398	447	469	537	609	694	784	882
Pensions des Moudjahidines	74	63	69	73	81	86	94	101	109
Matériel et fournitures	69	59	72	79	89	101	114	128	145
Transferts courants	472	488	573	645	741	834	935	1,047	1,169
Paiements d'intérêts	137	114	85	87	74	93	121	138	155
Dépenses en capital	453	570	646	1,048	1,348	1,120	1,016	891	953
Solde budgétaire	53	256	323	622	919	1,271	1,383	1,599	1,637
Solde des comptes spéciaux	-11	187	110	314	337	112	102	0	-27
Prêts nets du Trésor	31	33	12	0	0	0	0	0	0
Solde primaire hors hydrocarbures	-860	-826	-1,064	-1,295	-1,674	-1,743	-1,743	-1,816	-1,998
Solde primaire	148	525	507	1,023	1,330	1,476	1,605	1,737	1,765
Solde hors hydrocarbures	-997	-940	-1,149	-1,383	-1,749	-1,836	-1,864	-1,954	-2,153
Solde global	10	411	421	936	1,256	1,383	1,484	1,599	1,610
Financement	-10	-411	-421	-936	-1,256	-1,383	-1,484	-1,599	-1,610
Bancaire 3/	7	-267	-435	-869	-1,192	-1,308	-1,407	-1,524	-1,569
Emprunts	25	-100	-3	-63	263	338	238	203	263
Variation des encaisses	-18	-168	-432	-806	-1,455	-1,646	-1,645	-1,727	-1,831
Non bancaire 4/	57	-52	67	8	7	0	0	0	0
Extérieur	-75	-91	-53	-75	-71	-75	-77	-75	-41
(En pourcentage du PIB)									
Recettes totales	35.3	37.0	36.2	40.8	42.5	41.7	40.6	39.8	39.0
Hydrocarbures	22.2	25.6	25.6	31.3	33.7	32.7	31.2	30.2	29.1
Hors hydrocarbures	13.1	11.3	10.5	9.5	8.8	9.1	9.4	9.6	10.0
Dont : recettes fiscales	10.6	10.0	9.5	8.8	8.2	8.5	8.9	9.1	9.5
Dépenses totales	35.0	29.2	29.3	28.2	28.4	27.7	26.8	26.2	26.6
Dépenses courantes	24.1	21.3	20.3	18.3	17.1	17.5	18.3	18.7	19.0
Dépenses en capital	10.0	8.1	7.9	9.9	11.3	10.2	8.5	7.6	7.6
Autres dépenses 5/	0.9	-0.2	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire	3.2	10.0	8.3	13.8	14.9	15.0	15.0	14.7	13.6
Solde global	0.2	7.8	6.9	12.6	14.1	14.0	13.8	13.6	12.4
(En pourcentage du PIB hors hydrocarbures)									
Recettes totales	52.2	57.4	58.2	73.7	82.4	78.9	74.0	70.6	67.5
Hydrocarbures	32.8	39.8	41.3	56.5	65.3	61.7	56.9	53.5	50.3
Hors hydrocarbures	19.4	17.5	16.9	17.2	17.1	17.2	17.1	17.1	17.2
Dont : recettes fiscales	15.7	15.5	15.2	15.8	15.9	16.1	16.2	16.2	16.4
Dépenses totales	51.9	45.3	47.1	50.9	55.1	52.4	48.8	46.5	46.0
Dépenses courantes	35.8	33.1	32.7	33.0	33.1	33.0	33.3	33.1	32.9
Dépenses en capital	14.8	12.6	12.7	17.9	22.0	19.3	15.5	13.4	13.1
Autres dépenses 5/	1.4	-0.3	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire hors hydrocarbures	-28.0	-24.3	-27.9	-31.6	-36.4	-33.4	-29.6	-27.3	-26.7
Solde global hors hydrocarbures	-32.5	-27.7	-30.2	-33.7	-38.0	-35.2	-31.7	-29.4	-28.8

Tableau 3. Algérie — Résumé des opérations de l'administration centrale, 2002–10 (fin)

	2002	Est. 2003	Prél. 2004	Projections					
				2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dette publique brute (en % du PIB)	53.5	43.8	36.6	29.0	25.6	25.2	23.9	22.0	21.3
<i>Dont</i> :									
intérieure	21.6	18.7	16.3	12.7	13.5	15.6	16.6	16.8	17.4
extérieure	31.9	25.1	20.3	16.3	12.1	9.5	7.3	5.2	3.9
Dette publique brute, y compris déficits quasi-budgétaires cumulés (en % du PIB) 6/	56.5	50.3	43.0	35.1	31.4	31.2	30.3	28.6	28.1
Fonds de stabilisation pétrolier (en milliards de dinar:	276	568	722
Accumulation	27	449	623
Utilisation	0	156	470

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Sur base encaissements-décaissements.

2/ Y compris les dividendes versés par la Sonatrach.

3/ À compter de 2002, la CNEP est incluse.

4/ Y compris le produit des privatisations.

5/ Y compris fonds spéciaux (non liés aux dépenses en capital) et prêts nets.

6/ Le déficit quasi-budgétaire comprend les pertes des entreprises publiques, nettes des subventions de l'État.

Tableau 4. Algérie — Situation monétaire, 2002–06

	2002	2003	Prél.	Proj.	
			2004	2005	2006
(En milliards de dinars algériens; fin de période)					
Avoirs extérieurs nets	1,755.7	2,342.7	3,119.2	4,151.4	6,021.6
<i>Dont</i> : Banque d'Algérie	1,742.7	2,325.9	3,109.1	4,141.0	6,010.6
Avoirs intérieurs nets	1,150.1	1,015.2	623.4	91.3	-1,077.9
Crédit intérieur	1,845.5	1,803.6	1,514.4	973.4	86.2
Crédit à l'État (net) 1/	578.7	423.4	-20.6	-889.5	-2,081.8
Crédit à l'économie 1/	1,266.8	1,380.2	1,535.0	1,859.0	2,168.0
<i>Dont</i> : secteur privé	550.2	587.8	676.4	923.0	...
Autres postes (net) 2/	-695.4	-788.4	-891.0	-882.1	-1,164.1
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	2,905.8	3,357.9	3,742.6	4,242.7	4,943.7
Monnaie	1,416.3	1,630.4	2,160.6	2,534.3	3,027.3
Quasi-monnaie	1,489.5	1,727.5	1,582.0	1,708.3	1,916.5
(Variation en pourcentage sur 12 mois)					
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	17.4	15.6	11.5	13.4	16.5
<i>Dont</i> : monnaie	14.4	15.1	32.5	17.3	19.4
Crédit à l'économie	17.5	8.9	11.2	21.1	16.6
<i>Idem, en termes réels</i>	19.3	4.8	9.1	17.5	9.5
(Variation en pourcentage de la masse monétaire en début de période)					
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	17.4	15.6	11.5	13.4	16.5
Avoirs extérieurs nets	18.0	20.2	23.1	27.6	44.1
Avoirs intérieurs nets	-0.6	-4.6	-11.7	-14.2	-27.6
Crédit intérieur	8.0	-1.4	-8.6	-14.6	-20.8
Crédit net à l'État	0.4	-5.3	-13.2	-23.2	-28.1
Crédit à l'économie	7.6	3.9	4.6	8.7	7.3
Pour mémoire :					
Ratio de liquidité (M2 f.d.p./PIB)	63.9	63.8	61.1	57.2	55.4
Ratio de liquidité (M2 f.d.p./PIBHH)	94.7	99.0	98.3	103.4	107.5
Idem, hors dépôts de la Sonatrach	89.1	91.5	89.4	90.8	...
Vitesse de circulation de M2	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8
Crédit à l'économie/PIB	27.9	26.2	25.1	25.1	24.3
Crédit à l'économie/PIBHH	41.3	40.7	40.3	45.3	47.1
Crédit au secteur privé/PIBHH	17.9	17.3	17.8

Sources : Banque d'Algérie; estimations et projections des services du FMI.

1/ Compte tenu de l'impact des programmes de restructuration bancaire. La conversion des créances bancaires sur les entreprises publiques en créances bancaires sur l'État donne lieu, toutes choses étant égales par ailleurs, à une diminution du crédit à l'économie et à une augmentation équivalente du crédit à l'État. L'ajustement s'établit à environ 216 milliards de dinars en 2000, à 311,6 milliards de dinars en 2001 et à 297 milliards de dinars en 2002. Les apports de nouveaux crédits à l'économie en 2003 (17,5 % de la croissance annuelle) sont supérieurs à la différence entre les encours pour 2002 et pour 2003, du fait de la liquidation de deux banques privées.

2/ Y compris le produit du rééchelonnement de la dette bloqué dans des comptes spéciaux à la Banque d'Algérie.

Tableau 5. Algérie — Bilan sommaire de la Banque d'Algérie, 2002–06
(En milliards de dinars algériens; fin de période)

	2002	2003	Prél.	Proj.	
			2004	2005	2006
Avoirs extérieurs nets	1,742.7	2,325.9	3,109.1	4,141.0	6,010.6
Avoirs	1,868.5	2,419.7	3,173.2	4,144.1	6,013.9
Engagements	125.8	93.7	64.1	3.1	3.2
Avoirs intérieurs nets	-766.4	-923.7	-1,549.0	-2,311.8	-4,055.5
Crédit à l'État (net)	-304.8	-464.1	-915.8	-1,729.2	-3,191.5
Créances sur l'État	133.8	142.0	122.1	114.8	107.5
Dépôts de l'État	438.5	606.1	1,037.9	1,844.1	3,299.0
Crédit aux banques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres crédits	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6
Autres postes (net)	-462.4	-460.3	-633.8	-583.2	-864.6
Reprises de liquidité	129.7	250.0	400.0	657.1	602.0
Monnaie centrale 1/	846.7	1,152.3	1,160.1	1,172.1	1,353.1
Circulation fiduciaire	673.7	787.7	882.5	935.9	1,074.7
Dépôts bancaires	172.9	364.6	277.6	236.1	278.4
Pour mémoire :					
Croissance de la monnaie centrale (en %)	8.8	36.1	0.7	1.0	15.4
Multiplicateur monétaire de M2	3.4	2.9	3.2	3.6	3.7
Coefficient de réserve	9.7	15.5	10.4	7.8	7.8
<i>Dont</i> : réserves obligatoires	4.3	6.3	6.6	6.5	6.5
Coefficient monétaire	31.6	32.5	32.5	29.5	28.7
Taux de réescompte (en %) 1/ 2/	5.5	4.5	4.0	4.0	...
Taux des reprises de liquidité (en %) 1/ 3/	2.75	1.75	0.75	1.81	...

Sources : Banque d'Algérie et estimations et projections des services du FMI.

1/ Dans International Finance Statistics (IFS), la monnaie centrale comprend les reprises de liquidité.

2/ Pour 2005, mai.

3/ Pour 2005, septembre.

Tableau 6. Algérie — Bilan sommaire des banques créatrices de monnaie, 2002–06
(En milliards de dinars algériens; fin de période)

	2002	2003	Prél.	Proj.	
			2004	2005	2006
Avoirs extérieurs nets	13.0	16.7	10.1	10.4	11.0
Avoirs	49.7	55.5	76.6	78.6	83.2
Engagements	36.7	38.8	66.5	68.3	72.2
Avoirs intérieurs nets	2,114.4	2,426.2	2,695.3	3,142.8	3,709.6
Crédit intérieur	2,040.0	2,136.9	2,271.3	2,540.5	3,119.4
Crédit à l'État	774.0	757.4	736.9	681.4	951.4
Crédit à l'économie	1,266.0	1,379.5	1,534.4	1,859.0	2,168.0
<i>dont</i> : secteur privé	550.2	587.8	674.7	923.0	...
Autres postes (net)	-259.2	-334.4	-256.6	-299.6	-300.2
Reprises de liquidité	129.7	250.0	400.0	657.1	602.0
Réserves	203.9	373.8	280.6	244.7	288.3
Encaisses	9.0	6.3	8.1	8.6	9.9
Dépôts à la Banque d'Algérie	194.8	367.4	272.5	236.1	278.4
<i>Dont</i> : Réserves obligatoires	89.3	150.3	176.2	204.6	241.2
Dépôts à la Banque d'Algérie/ Réserves obligatoires	2.2	2.4	1.5	1.2	1.2
Dépôts à vue	642.2	718.9	1,127.9	1,448.7	1,804.1
Dépôts à terme 1/	1,485.2	1,724.0	1,577.5	1,708.3	1,916.5

Sources : Banque d'Algérie; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dans IFS, les dépôts à terme ne comprennent pas les dépôts préalables aux importations.

Tableau 7. Algérie — Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2000–2010
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs										Projections				Solde courant hors intérêts (dette stabilisée) 8/ -1.0
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010				
1 Scénario de référence : dette extérieure	46.4	41.1	39.8	34.3	25.7	16.4	12.8	10.4	8.1	5.7	4.4				
2 Variation de la dette extérieure	-11.6	-5.3	-1.3	-5.4	-8.6	-10.2	-4.6	-2.3	-3.0	-2.9	-2.8				
3 Flux générateurs d'endettement extérieur identifiés (4+8+9)	-23.5	-15.4	-10.8	-20.4	-20.6	-17.4	-17.7	-15.6	-15.0	-12.2	-10.2				
4 Déficit des transact. courantes, hors paiements d'intérêts	-20.0	-15.6	-10.0	-14.7	-14.6	-16.8	-17.3	-15.1	-14.1	-11.7	-9.6				
5 Déficit des biens et services	-20.0	-14.7	-9.7	-14.4	-14.5	-16.7	-19.9	-15.9	-14.2	-11.2	-8.5				
6 Exportations	41.5	36.4	35.1	38.3	40.2	42.6	44.8	42.2	41.2	39.4	37.9				
7 Importations	21.5	21.7	25.4	23.9	25.7	25.9	24.9	26.3	27.0	28.3	29.4				
8 Entrées nettes de capitaux non génératr. d'endett. (négatif)	-0.8	-2.1	-1.7	-0.9	-0.7	-0.5	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7				
9 Dynamique automatique de la dette 1/	-2.8	2.3	0.8	-4.7	-5.3	-0.2	0.1	0.1	-0.2	0.2	0.1				
10 Contribution du taux d'intérêt nominal	3.2	2.8	2.3	1.7	1.5	1.4	1.1	1.0	0.8	0.7	0.5				
11 Contribution de la croissance du PIB réel	-1.1	-1.2	-1.9	-2.3	-1.4	-1.5	-0.9	-0.9	-1.1	-0.5	-0.4				
12 Contribution des var. des prix et du taux de change 2/	-4.8	0.8	0.4	-4.2	-5.4				
13 Différence, y compris la var. des avoirs extérieurs bruts (2-3) 3/	12.0	10.1	9.5	15.0	12.0	7.3	13.0	13.3	11.9	9.3	7.4				
Ratio dette extérieure/exportations (en %)	112.0	112.8	113.2	89.7	64.0	34.8	25.2	21.0	17.0	12.5	9.9				
Besoin de financ. ext. brut (milliards de dollars EU) 4/ en pourcentage du PIB	-6.1	-3.8	-0.9	-5.3	-6.3	-13.5	-19.1	-16.5	-11.8	-8.5	-5.7				
	-11.2	-7.0	-1.5	-7.7	-7.4	-13.1	-16.5	-13.5	-9.3	-6.4	-4.0				
Scénario avec variables principales à leurs moyennes historiques 5/ 6/						16.4	10.1	7.4	4.5	2.4	0.0				
Scénario avec baisse du prix du baril de pétrole à 19 \$ à partir de 2006 7/						16.4	16.7	18.3	21.2	25.4	31.7				
Croissance du PIB réel (en %)	2.2	2.6	4.7	6.9	5.2	5.3	4.7	5.1	4.9	4.8	4.8				
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	9.1	-1.7	-1.0	11.7	18.5	15.1	7.8	0.2	-0.9	0.3	0.4				
Taux d'intérêt extérieur nominal (en %)	6.1	6.0	5.8	5.2	5.5	4.3	4.5	4.4	4.4	4.2	4.4				
Croissance des exportations (dollars EU, en %)	73.0	-11.3	0.0	30.1	30.9	41.8	21.8	2.4	-0.3	1.8	1.8				
Croissance des importations (dollars EU, en %)	1.6	1.8	21.6	12.1	34.3	24.7	16.7	12.9	12.4	12.2	12.5				
Solde des transactions courantes, hors paiements d'intérêts	20.0	15.6	10.0	14.7	14.6	19.2	20.3	17.3	13.2	10.3	7.0				
Entrées nettes de capitaux non génératrices d'endettement	0.8	2.1	1.7	0.9	0.7	0.9	0.9	1.0	0.9	0.9	1.0				

1/ Est égale à $[r - g - \rho(1+r)] / (1+g+p+pg)$ multiplié par l'encours de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt effectif nominal sur la dette extérieure; p = variation du déflateur du PIB en dollars EU; g = taux de croissance du PIB réel, e = appréciation nominale (augmentation de la valeur en dollars de la monnaie nationale) et a = part de la dette extérieure totale libellée en monnaie nationale.

2/ La contribution des variations des prix et du taux de change est égale à $L \cdot \rho(1+g) + \alpha(1+r) / (1+g+p+pg)$ multiplié par l'encours de la dette de la période précédente. p augmente lorsque la monnaie s'apprécie ($e > 0$) et que l'inflation s'accroît (sur la base du déflateur du PIB).

3/ Pour le calcul des projections, la ligne inclut les variations des prix et du taux de change.

4/ Déficit des transactions courantes, plus amortissement de la dette à moyen et à long terme, plus dette à court terme à la fin de la période précédente.

5/ Les principales variables sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt nominal, la croissance du déflateur en dollars EU, ainsi que le solde des transactions courantes hors paiements d'intérêt et les entrées

6/ On suppose que les autorités cherchent à maintenir le taux de couverture des importations de l'année suivante par les réserves à son niveau de 2005 pendant toute la période couverte par les projections.

7/ On suppose que le taux de couverture des importations par les réserves ne tombe pas en-dessous de 3 mois d'ici 2010.

8/ Solde constant à long terme auquel correspond un ratio d'endettement stabilisé, à supposer que les principales variables (croissance du PIB réel, taux d'intérêt nominal, progression du déflateur en dollars, ainsi que solde des transactions courantes hors intérêts et entrées de capitaux non génératrices d'endettement, tous deux en pourcentage du PIB) restent à leur niveau de la dernière année de projection.

Tableau 9. Algérie — Indicateurs de vulnérabilité extérieure, 2001–05
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2001	2002	2003	Est. 2004	Proj. 2005
Indicateurs financiers					
Dette identifiée de l'administration centrale	65.0	56.5	50.3	43.0	35.1
Monnaie au sens large (variation en pourcentage sur 12 mois)	13.2	22.2	17.4		15.6
Rendem. des bons du Trésor à 13 semaines (en % par année) 1/	5.9	5.6	2.7		1.5
Rendem. des bons du Trésor à 13 semaines (réel, en % par année) 2/	5.6	1.4	1.3		-1.1
Indicateurs extérieurs					
Exportations (variation en % sur 12 mois en \$ EU)	-11.8	-2.0	30.7	31.7	42.1
Importations (variation en % sur 12 mois en \$ EU)	1.5	26.7	11.2	34.5	24.1
Termes de l'échange (variation en % sur 12 mois)	-7.8	-8.8	9.3	13.0	26.3
Solde des transactions courantes	12.8	7.6	13.0	13.1	18.3
Solde du compte de capital et d'opérations financières	-1.3	-1.2	-2.0	-2.2	-3.9
Réserves officielles brutes (milliards de \$ EU)	18.0	23.1	32.9	43.1	55.6
Engag. extérieurs à court terme de la B. centrale (milliards de \$ EU)	0.2	0.2	0.3
Position en devises de la B. centrale (milliards de \$ EU)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Avoirs extérieurs à court terme du sect. financier (milliards de \$ EU)	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Engag. extérieurs à court terme du sect. financier (milliards de \$ EU)	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Position en devises du secteur financier (milliards de \$ EU)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réserves officielles (en mois d'importations de biens et services)	14.9	17.0	18.1	19.0	21.0
Monnaie au sens large/réserves (en pourcentage)	177.1	157.7	140.4	119.6	102.4
Dette extérieure totale	40.9	39.7	34.3	25.7	16.4
Dette extérieure totale/export. de biens et services (en %)	112.8	113.2	89.7	64.0	36.8
Paiements d'intérêts extérieurs/export. de biens et services (en %)	7.6	6.5	4.5	3.8	2.0
Paiements d'amortiss. ext./export. de biens et services (en %)	14.5	14.6	11.6	12.8	9.4
Taux de change (pour 1 dollar EU, moyenne sur la période) 3/	77.2	79.7	77.4	72.1	73.1
Appréciation effective réelle (-) de la monnaie (sur 12 mois) 4/	2.9	-7.8	-10.7	0.4	-3.6
Indicateurs du marché financier					
	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2005, septembre.

2/ En utilisant l'IPC effectif.

3/ Pour 2005, septembre.

4/ Pour 2005, août.

Tableau 10. Algérie — Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2003

	1990	1994	1997	2000	2003
Éradiquer la pauvreté extrême et la faim					
Part des revenus ou de la consommation des 20 % de la population les plus pauvres	..	7.0
Proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	..	2.0
Population en-dessous du niveau minimum de consommation d'énergie diététique (%)	6.0	..	5.0
Coefficient d'écart de pauvreté à 1 \$ par jour (incidence x profondeur de la pauvreté)	..	0.5
Prévalence de la pauvreté (% de la population)	..	22.6	12.2
Prévalence de la malnutrition; poids/âge (% des enfants de moins de 5 ans)	..	12.8	..	6.0	..
Assurer l'éducation primaire pour tous					
Taux de scolarisation au niveau primaire (% de la classe d'âge)	93.2	..	92.1	94.2	94.9
Taux d'achèvement des études primaires (% de la classe d'âge)	80.4	85.9	91.1	95.5	95.5
Pourcentage des élèves ayant terminé la 5e année (% de la classe d'âge)	94.5	..	95.0	96.0	..
Taux d'alphabétisation des jeunes (% des 15–24ans)	90.1
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes					
Pourcentage de sièges détenus par des femmes au Parlement national (%)	2.0	..	7.0	3.0	6.0
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire combinés (%)	83.3	97.7	98.6
Rapport entre les taux d'alphabétisation des filles et des garçons (%; 15–24ans)	91.6
Proportion des femmes employées dans le secteur non agricole (pourcentage)	8.0	10.8	15.6	12.2	15.5
Réduire la mortalité infantile					
Vaccination contre la rougeole (% des enfants de 12-23 mois)	83.0	88.0	92.0	80.0	84.0
Taux de mortalité infantile (par 1.000 naissances vivantes)	54.0	43.0	..	37.0	35.0
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	69.0	55.0	..	45.0	41.0
Améliorer la santé maternelle					
Pourcentage de naissances assistées par du personnel qualifié	92.0	..
Taux de mortalité maternelle (est. Modélisée, par 100.000 enfants nés vivants)	140.0	..
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies					
Taux d'incidence de la contraception (% des femmes de 15–49 ans)	57.0
Incidence de la tuberculose (par 100.000 personnes)	36.4	40.8	44.4	48.4	52.8
Nombre d'orphelins du VIH/sida
Prévalence totale du VIH (% des 15–49 ans)	0.1	0.1
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	134.2	126.4	113.2
Assurer un environnement durable					
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population)	95.0	87.0
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population)	88.0	92.0
Sécurité de la propriété foncière (% de la population)
Emissions de CO2 (tonnes par habitant)	3.2	3.1	3.4	2.9	..
Superficie des zones forestières (% de la superficie totale des terres)	0.8	0.9	..
PIB par unité d'énergie utilisée (PPA en \$ EU par kg d'équivalent pétrole)	5.7	5.4	5.7	5.6	5.6
Zones protégées (% de la superficie totale des terres)	5.0
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Aide par habitant (en \$ courants)	5.3	10.7	8.6	6.6	7.3
Nombre d'abonnés au téléphone, fixe ou mobile (par 1.000 personnes)	32.5	40.9	48.8	60.8	114.8
Nombre d'utilisateurs d'Internet (par 1.000 personnes)	..	0.0	0.1	4.9	16.0
Ordinateurs personnels (par 1.000 personnes)	1.0	2.6	4.8	6.6	7.7
Chômage, total des jeunes (% de la population active de 15–24 ans)	38.7	54.9	45.0

Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde, avril 2005.

Algérie — Relations avec le FMI

Au 30 novembre 2005

A. Relations financières

Statut : date d'admission : 26/9/63; Article VIII

Compte des ressources générales	Millions de DTS	En pourcentage de la quote-part
Quote-part	1.254,70	100,00
Avoirs du FMI en dinars algériens	1.169,02	93,22
Position de réserve du FMI	85,08	6,78

Départements des DTS	Millions de DTS	En pourcentage de l'allocation
Allocation ou cumulative nette	128,64	100,00
Avoirs	2,44	1,89

Encours des achats et des prêts : Aucun

Accords financiers

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant (millions de DTS)	Montant (millions de DTS)
FFCI	07/05/99	--	223,50	223,50
MEDC	22/05/95	5/21/98	1.169,28	1.119,8
Accord de confirmation	27/5/94	22/5/95	457,20	385,20
Accord de confirmation	03/06/91	31/3/92	300,00	225,00

Projection des obligations au FMI

(en millions de DTS; sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS)

	Obligations futures				
	2005	2006	2007	2008	2009
Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commissions/intérêts	0,00	4,42	3,80	3,81	3,80
Total	0,00	4,42	3,80	3,81	3,80

Mise en œuvre de l'Initiative en faveur des PPTE : non applicable.

B. Relations non financières

Régime de change

Le 1^{er} octobre 1994, la Banque d'Algérie a instauré un régime de flottement dirigé selon lequel le taux du dinar était déterminé dans des séances quotidiennes de fixing auxquelles participaient six banques commerciales. Ce régime a été remplacé le 2 janvier 1996 par un marché des changes interbancaire. À la fin de novembre 2005, la moyenne des taux vendeur et acheteur du dollar EU était de 1 dollar pour 73,76 dinars, soit un DTS pour 105,4 dinars. Aucune marge n'est imposée sur les taux à l'achat et à la vente sur le marché des changes interbancaire, sauf pour les transactions en dollars, auxquelles s'applique une marge de 0,017 dinar entre le taux acheteur et vendeur de la banque d'Algérie.

Le régime de change est un régime de flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change. La totalité des recettes d'exportation des hydrocarbures doit être rétrocédée. Les limites concernant les paiements relatifs aux transactions invisibles et aux transferts courants, maintenues depuis que l'Algérie a accepté les obligations découlant de l'article VIII, paragraphes 2 (a), 3 et 4, en 1997, ne sont énoncées qu'à titre indicatif selon les autorités, bien que ces informations ne soient généralement pas portées à la connaissance du public, malgré la publication par la BA d'une note à cet effet en 1997. En outre, le paiement des autres transactions internationales courantes (tel que le paiement de certains services) donne lieu à certaines difficultés.

Dernières consultations au titre de l'Article IV

Les entretiens relatifs aux consultations de 2004 au titre de l'Article IV avec l'Algérie se sont déroulés à Alger du 7 au 24 octobre 2004. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (Rapport du FMI No. 05/50) le 12 janvier 2005. Ce rapport a été publié le 15 février 2005.

Assistance technique

- Des consultants du Département de la monnaie et des changes se sont rendus à Alger en janvier, mars, juillet et décembre 2002 pour donner des conseils en matière de supervision des sociétés d'assurances.
- Des consultants du Département de la monnaie et des changes ont séjourné à Alger en février et en mai 2002 pour aider la Banque d'Algérie à renforcer ses capacités de contrôle bancaire.
- Une mission du Département de la monnaie et des changes chargée d'examiner les opérations de politique monétaire s'est rendue à Alger en mars 2002.
- Des consultants du Département de la monnaie et des changes ont séjourné à Alger en mars, juin et octobre 2002 pour donner des conseils en matière de gestion des réserves de change.

- Une mission du Département des finances publiques s'est rendue à Alger en juin et juillet 2002 pour donner des conseils sur la modernisation de l'administration douanière.
- Un consultant du Département de la monnaie et des changes a séjourné à Alger en juillet, septembre, octobre et décembre 2002 pour aider la Banque d'Algérie à renforcer ses capacités de contrôle et de réglementation bancaires.
- Une mission de statistiques multisectorielles a séjourné à Alger du 4 au 17 septembre 2002 pour évaluer le système de statistiques macroéconomiques, notamment les statistiques monétaires, de balance des paiements, de finances publiques et de comptabilité nationale, ainsi que les indices de prix.
- Un consultant du Département de la monnaie et des changes s'est rendu à Alger en février et avril 2003 pour aider la Banque d'Algérie à renforcer ses capacités de contrôle et de réglementation bancaires.
- Un consultant du Département des finances publiques a séjourné à Alger en septembre et octobre 2003 pour donner des conseils sur la modernisation des douanes actuellement en cours.
- Des experts du Département des systèmes monétaires et financiers se sont rendus à Alger en 2003 et 2004 pour donner des conseils sur la liquidation bancaire, le contrôle et l'inspection bancaires, la gestion des réserves et les systèmes d'information aux fins de la surveillance bancaire.
- Une mission du Département des finances publiques s'est rendue à Alger en mars 2004 pour donner des conseils sur l'administration fiscale.
- Un expert du Département des statistiques s'est rendu à Alger en mars et 2004 pour donner des conseils sur la comptabilité nationale.
- Un expert du Département des systèmes monétaires et financiers a séjourné à Alger en mai 2004 pour donner des conseils sur la gestion des réserves de change.
- Une mission du Département des finances publiques s'est rendue à Alger en juillet 2004 pour donner des conseils sur la gestion des liquidités et les instruments de la politique monétaire.
- Un expert du Département des statistiques s'est rendu à Alger en novembre et décembre 2004 pour donner des conseils sur la comptabilité nationale.
- Un expert du Département des systèmes monétaires et financiers est allé à Alger en janvier et en février 2005 pour donner des conseils sur l'inspection bancaire.
- Un expert du Département des statistiques s'est rendu à Alger en juin et juillet 2005 pour donner des conseils sur la préparation de statistiques trimestrielles de la comptabilité nationale.
- Une mission du Département des systèmes monétaires et financiers a séjourné à Alger en juillet 2005 pour donner des conseils sur la gestion des liquidités et les opérations monétaires.

- Une mission du Département des systèmes monétaires et financiers et du Département juridique s'est rendue à Alger en juillet 2005 pour donner des conseils sur le régime de change et le développement d'un marché des changes
- Une mission du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendue à Alger en septembre et en décembre 2005 pour donner des conseils sur la restructuration bancaire.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)

L'Algérie a participé au PESF en 2003. Des missions ont été envoyées en mars et en juin 2003. Leurs conclusions ont été examinées avec les autorités en octobre 2003. Le Conseil d'administration a examiné le rapport d'évaluation de la stabilité du secteur financier (Rapport du FMI No. 04/138) le 14 janvier 2004. Ce rapport a été publié le 17 mai 2004.

Représentant/Conseiller résident

Néant.

Algérie — Relations avec la Banque mondiale

(Au 8 novembre 2005)

Le portefeuille de la Banque mondiale en Algérie comprend 9 opérations en cours et 64 prêts clos, soit des engagements cumulés nets de 4,5 milliards de dollars EU. Sur ce total, 3,67 milliards de dollars EU ont été remboursés. Les engagements nets au titre des 9 opérations en cours s'élèvent à 337 millions de dollars EU.

La stratégie d'assistance-pays de l'Algérie a été discutée par le Conseil d'administration de la Banque mondiale le 12 juin 2003 et un rapport d'avancement de cette stratégie a été abordé par le Conseil le 30 août 2005. Le soutien proposé par le Groupe de la Banque mondiale à l'Algérie pour 2004–06 est centré sur a) le renforcement de la viabilité budgétaire et la gestion des recettes-hydrocarbures pour jeter les bases d'une croissance soutenue; b) l'élimination d'obstacles à une croissance tirée par le secteur privé, notamment ceux qui ont un impact sur le climat des affaires, les PME, le secteur financier et le développement de l'infrastructure; et c) un soutien aux efforts déployés par l'État en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie visant à améliorer la fourniture des services, notamment l'adduction d'eau, les transports, le logement, les services environnementaux et le développement humain afin de satisfaire les besoins critiques de la population. Le soutien du Groupe de la Banque mondiale s'articule autour de trois principes : a) la sélectivité moyennant un engagement dans un nombre limité de domaines et une utilisation sélective des instruments de la Banque; b) une démarche programmatique axée sur le transfert des connaissances et le renforcement des capacités; et c) des partenariats, des opérations de vulgarisation et le partage des connaissances.

Les récents travaux d'analyse incluent des notes stratégiques sur la pauvreté, le secteur des transports et l'environnement juridique et commercial (exercice 05). Une revue des dépenses publiques est prévue pour l'exercice 06 (en collaboration avec le FMI). La Banque entend élargir son travail analytique et consultatif en Algérie.

Compte-tenu du niveau élevé des recettes pétrolières et de la décision de réduire les emprunts extérieurs, les autorités ont exprimé leur intérêt pour l'Assistance technique remboursable (ATR) de la Banque mondiale. Un accord a été conclu sur un programme d'ATR dans le secteur de l'adduction d'eau et de l'assainissement et un autre est en cours de préparation dans le secteur de la technologie de l'information et de la communication.

La qualité du portefeuille algérien s'est détériorée au cours des exercices 2004 et 2005. Le pourcentage des projets en danger est passé de 8 % au cours de l'exercice 2003 à 20 % au cours de l'exercice 2004-05 et le chiffre s'établit aujourd'hui à 22 %. La lenteur de la mise en œuvre continue d'affecter la plupart des projets, partiellement du fait d'une capacité institutionnelle insuffisante et de problèmes de passation des marchés. Le ratio moyen de décaissement était de 11 % au cours de l'exercice 2004 et a chuté à 8,9 % au cours de l'exercice 2005. Aucun prêt nouveau n'a été approuvé depuis l'exercice 2003.

Algérie — Relations financières avec la Banque mondiale
(Au 1^{er} novembre 2005)

	Total engagements nets	Solde non décaissé					
	(Millions de dollars EU)						
Opérations de prêts de la BIRD 1/							
64 prêts clos 2/	4.167,5						
9 prêts actifs:							
-Télécommunications et poste	9,0	1,5					
-Projet de reconstruction d'urgence (Ain Temouchent)	83,5	15,1					
-Modernisation du système budgétaire	23,7	21,9					
-Énergie et mines, assistance technique (AT)	18,0	8,2					
-Infrastructure financière	5,2	3,4					
-Transports, AT	8,7	6,7					
-Financement hypothécaire, AT	5,5	1,9					
-Vulnérabilité aux catastrophes naturelles en milieu urbain	88,5	83,0					
-Second projet d'emploi rural	95	90,4					
Total des prêts actifs	337,0	232,1					
Remboursements 3/	3.671,8						
Encours de la dette 3/	822,4						
	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
Prêts nets de la Banque mondiale (par exercice) 4/							
Engagements	98	42	31	183	0	0	0
Décaissements	69	57	90	51	51	27	10,6
Service de la dette	316	286	306	296	270	224	53,3
Principal	188	162	194	201	197	174	41,0
Intérêts 5/	128	124	112	95	73	50	12,3
Transfert net 6/	-247	-229	-216	-245	-219	-197	-42,7

1/ L'IDA n'a pas d'opérations en Algérie.

2/ Moins annulations, y compris les prêts à l'ajustement.

3/ Au 1^{er} novembre 2005.

4/ L'exercice commence le 1^{er} juillet et est clos le 30 juin.

5/ Y compris les commissions.

6/ Décaissements moins service la dette.

Algérie — Questions d'ordre statistique

La communication des données de l'Algérie au FMI est dans l'ensemble adéquate pour assurer un contrôle effectif, mais les statistiques des finances publiques présentent toutefois de sérieuses faiblesses. Depuis la fin des années 90, la communication des statistiques au FMI s'est dans l'ensemble détériorée, surtout en ce qui concerne la qualité globale et le délai de la transmission. Cette situation tient en partie au manque d'affectation de ressources financières à l'établissement des statistiques, à l'insuffisance de la coordination entre organes, ainsi qu'à un souci d'exactitude et à la réticence subséquente à publier les données provisoires.

La mission de statistiques multisectorielles de septembre 2002 a conçu un plan d'action en vue d'aider l'Algérie à souscrire, à terme, à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Le Département des statistiques considère que pour souscrire à cette norme, la stratégie la plus efficace pour l'Algérie serait de participer d'abord, à titre intérimaire, au Système général de diffusion des données (SGDD). Le SGDD constituerait un cadre cohérent et complet d'amélioration des statistiques de l'Algérie, attirerait l'assistance technique requise du FMI et des autres donateurs et démontrerait au reste du monde l'importance que l'Algérie accorde à l'amélioration des statistiques. Les autorités ont déclaré qu'elles entendaient faire participer l'Algérie au SGDD très prochainement.

Secteur réel

Les données du secteur réel sont transmises au Département des statistiques de façon irrégulière et, parfois, avec d'importants décalages. Les dernières informations relatives à la comptabilité nationale des SFI sont des données partielles communiquées en 2003. Les données sur les importations aux prix courant qui figurent dans les Statistiques financières internationales sont tirées du Directeurat des statistiques commerciales. La mission de statistiques multisectorielles de septembre 2002 a recommandé que la priorité soit donnée à l'adoption du SNC 1993 pour l'établissement des comptes nationaux. Une mission du Département des statistiques s'est rendue à Alger en 2004–05 pour aider l'Office national de la statistique à élaborer des états trimestriels de la comptabilité nationale.

Finances publiques

L'Algérie a communiqué des statistiques de finances publiques pour la période 1994–2002 aux fins de leur publication dans l'Annuaire de statistiques de finances publiques. Cependant, la couverture institutionnelle des données transmises est limitée aux comptes budgétaires de l'administration centrale au sens large qui inclut le budget général, le budget annexe et les comptes spéciaux du Trésor. Des éclaircissements ont été demandés aux autorités sur la base d'enregistrement (base nette ou brute) de ces derniers. Aucune données sous-annuelles ne sont soumises aux fins de la publication dans l'Annuaire de statistiques financières internationales.

La mission des statistiques multisectorielles de septembre 2002 a recommandé la désignation d'un coordinateur ainsi que l'affectation d'au moins un économiste à l'établissement des données de statistiques des finances publiques. Les autorités n'ont pas encore donné suite à

leurs intentions initiales de confier la responsabilité des travaux dans ce domaine à la Direction générale de la comptabilité du Ministère des finances. Une première étape pourrait consister à dresser un tableau de passage automatisé entre les comptes mensuels détaillés du Trésor (*Balance générale*), régulièrement établis par ce dernier, et le tableau des statistiques des finances publiques (*Situation résumée des opérations du Trésor — SROT*) afin d'assurer que les données des finances publiques trimestrielles et mensuelles soient établies dans des délais plus courts et que le FMI reçoive en temps voulu des données trimestrielles permettant ainsi de rapprocher complètement la présentation de la SROT pour les finances publiques de la présentation du budget. La transition qui a lieu actuellement vers un nouveau plan comptable pour le trésor serait l'occasion idéale de remanier la manière dont les activités d'élaboration des statistiques de finances publiques sont organisées et exercées en Algérie.

La mission a en outre formulé les recommandations suivantes : a) comptabiliser les revenus du Fonds de régulation des recettes (FRR) comme recettes (et non comme financement); b) établir une ventilation plus détaillée, notamment s'agissant du poste «autres transferts»; c) communiquer de manière plus exacte les opérations de reprise de trois grosses dettes reportées au cours de la dernière décennie; et d) approfondir les travaux sur le financement et le rapprochement avec les statistiques monétaires. La mission a noté que la conformité au SGDD et, à terme, à la NSDD nécessitera des efforts considérables en termes d'élargissement du champ couvert (consolidation des opérations de la sécurité sociale et des wilayates, puis, dans un second temps, des autres organes administratifs et des municipalités).

Comptes monétaires

Les données monétaires sont dans l'ensemble utiles à l'élaboration des politiques et au suivi de l'évolution économique. En particulier, le champ qu'elles recouvrent s'est élargi du fait de la consolidation des données de la Caisse nationale d'épargne (CNEP). Cependant, certaines banques commerciales transmettent leurs données de bilan avec un grand retard et la plupart d'entre elles ne fournissent pas les données exhaustives qui sont nécessaires à l'établissement de la situation monétaire. Les données prudentielles communiquées par les banques ne sont ni fiables ni à jour. La mission de statistiques multisectorielles envoyée en septembre 2002 par le Département des statistiques a recommandé d'élargir l'avantage le champ couvert par la situation monétaire pour y inclure les opérations bancaires de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) et de veiller strictement au respect de l'obligation faite aux banques de communiquer leurs données en imposant des pénalités élevées.

Balance des paiements

La mission de statistiques multisectorielles de septembre 2002 a fait les constatations suivantes : a) la banque d'Algérie n'a le droit de recueillir des données qu'auprès des institutions bancaires et financières; b) il faut diversifier les sources de données en complétant les relevés de change traditionnellement utilisés par une enquête auprès des entreprises; c) il y a lieu d'assurer une application plus rigoureuse et uniforme du critère résidence; d) les données trimestrielles sont établies mais pas régulièrement diffusées; et e) les données sur la position extérieure globale ne sont pas établies. L'Algérie ne communique pas au Département des statistiques ses données sur la balance des paiements et celles-ci ne figurent ni dans SFI, ni dans le BOPSY.

ALGÉRIE — TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE
Au 19 décembre 2005

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de communication des données ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	31/10/05	31/10/01	D	M	W
Actifs de réserve de change et and engagements constituant des avoirs de réserve pour les autorités monétaires ¹	30/9/05	05/10/05	D	M	M
Réserves/Monnaie centrale	20/10/05	14/11/05	M	M	M
Monnaie au sens large	31/7/05	3/10/05	M	M	M
Bilan de la banque centrale	2/10/05	14/11/05	M	M	A
Bilan consolidé du système bancaire	31/7/05	3/10/05	M	M	A
Taux d'intérêt ²	30/9/05	3/10/05	M	M	M
Indice des prix à la consommation	08/05	25/9/05	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	06/05	01/10/05	Q	I	A
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	06/05	01/10/05	Q	I	A
Stocks de l'administration centrale-Dette garantie ⁵	06/05	01/10/05	Q	I	A
Solde des comptes extérieurs courants	06/05	31/8/05	Q	Q	A
Exportations et importations de biens et de services	06/05	31/8/05	Q	Q	A
PIB/PNB	12/04	27/4/05	A	A	A
Dette extérieure brute	12/04	27/4/05	A	A	A

¹ Inclut les actifs de réserves engagés ou autrement grevés, ainsi que les situations dérivées nettes.

² Basé sur le marché et déterminé officiellement, y compris les taux d'escompte, les taux des marchés monétaires, les taux des bons du Trésor, les effets et les obligations.

³ Financement extérieur, intérieur bancaire et intérieur non bancaire.

⁴ Les administrations publiques incluent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (t), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (NA).

Déclaration sur l'Algérie du représentant des services du FMI
13 février 2006

Depuis la publication du rapport des services du FMI, nous avons pris connaissance des informations ci-dessous. Ces données ne modifient pas les grandes lignes de l'évaluation des services du FMI.

L'inflation en 2005 a été plus faible que prévu. L'indice des prix à la consommation a progressé en moyenne de 1,6 % en 2005, au lieu de 2,7 % comme l'indiquaient les prévisions, principalement du fait d'une baisse plus forte que prévue des prix alimentaires.

À la fin 2005 les réserves internationales étaient légèrement supérieures aux prévisions. Les réserves officielles brutes ont atteint 56,2 milliards de dollars EU à la fin 2005; les prévisions tablaient sur un montant de 55,6 milliards.

Libre convertibilité courante du dinar. Les services du FMI ont examiné les répercussions juridictionnelles au titre de l'article VIII de certaines limites sur les paiements des transactions courantes invisibles et ils ont conclu que ces limites ne représentaient pas une restriction de change relevant des sphères de compétences du FMI. Cela dit, les services du FMI engagent les autorités à informer davantage le public de la nature indicative de ces limites. Les autorités ont adressé aux services du FMI pour commentaires un projet de nouvelle réglementation des paiements et transferts relatifs aux transactions courantes internationales, en réponse aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Ce projet est en train d'être examiné par les services du FMI.

Les réformes structurelles continuent de progresser, le Parlement ayant approuvé la loi anti-corruption le 24 janvier 2006. La loi donne une définition ample de la corruption, institue un code de conduite pour les agents de la fonction publique et prévoit une coopération internationale.

Participation au SGDD. Dans un courrier adressé au Directeur du Département des statistiques daté du 6 février 2006, les autorités ont annoncé la participation de l'Algérie au Système général de diffusion des données (SGDD).



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) No. 06/28
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 9 mars 2006

Fonds monétaire international
700 19th St, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations de 2005 au titre de l'Article IV avec l'Algérie

Le 13 février 2006, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'Article IV avec l'Algérie¹.

Informations générales

L'économie algérienne continue à bénéficier des recettes de plus en plus importantes dégagées par le secteur des hydrocarbures. La croissance du PIB réel devrait se poursuivre à un rythme d'environ 5 % en 2005, sous l'effet conjugué de la production accrue d'hydrocarbures et de l'activité soutenue des secteurs de la construction et des services. Selon les projections, l'inflation restera faible, en raison principalement de la baisse des prix des produits alimentaires, et le recul du chômage continue.

Stimulée par le niveau élevé des prix pétroliers, la position extérieure s'est encore raffermie. En dépit de l'essor persistant des importations, l'excédent extérieur courant devrait encore s'amplifier en 2005 en raison de la hausse rapide des prix du

¹Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières et s'entretient, avec les responsables nationaux, de la situation et de la politique économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

pétrole et de l'expansion de la production pétrolière. Les réserves extérieures brutes ont augmenté de 20 milliards de dollars depuis la fin de 2003 pour atteindre 53 milliards de dollars fin septembre 2005, soit plus d'un an et demi d'importations. La poursuite du remboursement anticipé de la dette devrait réduire davantage le ratio dette extérieure/PIB, pour le ramener de 26 % en 2004 à 16½ % en 2005.

Compte tenu des recettes abondantes dégagées par le secteur des hydrocarbures et de la nécessité de desserrer les goulets d'étranglement qui existent au niveau des infrastructures, le gouvernement a décidé en 2005 de stimuler les dépenses publiques en lançant un Plan de consolidation de la croissance économique pour 2005–09, d'un montant de 50 milliards de dollars. Ce montant a été révisé à la hausse en juin 2005 et porté à 57 milliards de dollars. En conséquence, le déficit primaire hors hydrocarbures devrait se creuser pour passer de 28 % du PIB hors hydrocarbures en 2004 à 31½ % en 2005. Le renchérissement du pétrole permettra néanmoins de consolider le solde budgétaire global, dont l'excédent doublera presque puisqu'il passera de 6,9 % à 12,6 % du PIB.

La politique monétaire est restée prudente. Les mesures prises par la Banque d'Algérie pour faire face à l'expansion rapide de liquidités du secteur bancaire ont permis d'absorber l'essentiel de l'excès de liquidité des banques. Le taux directeur de la Banque d'Algérie reste cependant négatif en termes réels, bien qu'il ait été porté de ¾ % en 2004 à 1¼ % en juillet 2005. La croissance de la masse monétaire au sens large s'est poursuivie et s'établissait à environ 12 %, en rythme annuel, fin septembre 2005. Le crédit à l'économie s'est accéléré au premier semestre de 2005, et le niveau des prêts improductifs est resté élevé.

Des progrès importants ont été accomplis dans les réformes structurelles. L'Accord d'association avec l'Union européenne est entré en vigueur en septembre 2005, et les négociations en vue de l'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce sont dans leur dernière phase. Les autorités ont renforcé les contrats de performance passés avec les dirigeants des banques publiques et la surveillance exercée par les actionnaires, lancé le processus de privatisation d'une banque publique et progressé dans la modernisation du système de paiements. Une nouvelle loi sur les hydrocarbures a été adoptée, qui libéralise davantage l'investissement dans ce secteur. Le gouvernement a également saisi le parlement d'un projet de loi anticorruption.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs ont félicité les autorités pour leur politique économique prudente et se sont réjouis des solides performances économiques enregistrées par l'Algérie ces dernières années. Ils ont constaté le recul du chômage, le maintien d'un rythme de croissance économique soutenu, le faible niveau de l'inflation et la solidité des comptes extérieurs et des finances publiques dans le contexte de prix mondiaux de l'énergie élevés.

Les administrateurs ont convenu que les perspectives de poursuite d'une croissance forte accompagnée d'une baisse du chômage — notamment chez les jeunes — sont favorables. Ils ont souligné que, compte tenu de l'intensification de la concurrence qu'entraîne la libéralisation plus poussée du commerce extérieur, il est important d'accélérer les réformes prioritaires visant à encourager l'investissement privé et la création d'emplois et de progresser plus rapidement dans la transition vers l'économie de marché. L'augmentation considérable des recettes du secteur des hydrocarbures offre une excellente occasion d'accélérer le développement économique et social.

Les administrateurs ont pris note de la décision des autorités, d'utiliser une partie de «l'espace budgétaire» libéré par la hausse des recettes hydrocarbures pour accroître l'investissement public. Le programme d'investissement se focalise à juste titre sur la construction des infrastructures publiques indispensables, la valorisation des ressources humaines, l'amélioration des services publics, le soutien de l'activité économique et la construction de logements. Tout en exprimant, étant donné la capacité d'absorption limitée du pays, quelques réserves face à la concentration des investissements en début de programme, les administrateurs ont dans l'ensemble appuyé la stratégie des autorités consistant à lancer d'emblée les autorisations de dépenses pour signaler aux agents économiques que les financements nécessaires aux investissements seront disponibles sur le long terme. Ils ont souligné, parallèlement, qu'il faut s'assurer de la bonne qualité des dépenses publiques. À cet égard, les administrateurs se sont félicités de l'intention des autorités de prendre en compte les recommandations qui seront faites dans le cadre de la revue des dépenses publiques entreprise en coopération avec la Banque mondiale.

Les administrateurs se sont félicités de la détermination des autorités à préserver la viabilité des finances publiques à moyen terme. Ils ont souligné qu'il est important de préparer des projections budgétaires globales à moyen terme et de limiter la hausse des salaires réels aux gains de productivité de l'économie hors secteur des hydrocarbures, afin de préserver la compétitivité de l'économie algérienne dans un contexte d'ouverture croissante de l'économie.

Les administrateurs ont insisté sur la nécessité de gérer sagement les ressources hydrocarbures pour maintenir la stabilité macroéconomique et renforcer la compétitivité de l'économie hors secteur des hydrocarbures, et ils ont recommandé d'inscrire la politique budgétaire dans un horizon de plus long terme. Il sera nécessaire aussi de bien coordonner les politiques budgétaire et monétaire et de continuer à utiliser de manière transparente les recettes du secteur des hydrocarbures. Les administrateurs se sont réjouis de l'intention des autorités de réexaminer le rôle du Fonds de régulation des recettes (FRR) — y compris sa transformation en compte d'épargne/de financement; un tel compte devrait être totalement intégré au budget. Certains administrateurs ont encouragé l'Algérie à participer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

Les administrateurs ont apprécié la politique monétaire prudente conduite par les autorités, qui a permis de maîtriser l'inflation. Cela dit, l'augmentation prévue des investissements publics et la forte croissance du crédit à l'économie pourraient

compliquer la conduite de la politique monétaire. Les administrateurs ont encouragé les autorités à resserrer la politique monétaire en relevant le taux directeur de la Banque d'Algérie pour le ramener à un niveau positif en termes réels, et à renforcer la maîtrise de la base monétaire par la Banque d'Algérie.

Les administrateurs se sont félicités de la détermination des autorités à continuer d'appliquer avec souplesse leur politique de flottement dirigé du taux de change. Ils ont noté les pressions qui s'exercent en faveur d'une appréciation réelle du dinar du fait de la hausse des prix pétroliers et de la croissance économique actuelle. Les administrateurs ont encouragé les autorités à poursuivre les efforts louables qu'elles déploient pour assurer la libre convertibilité du dinar aux fins des transactions internationales courantes, ainsi que l'a recommandé récemment le FMI dans le cadre de l'assistance technique.

Les administrateurs ont accueilli favorablement le programme de réformes conçu par les autorités pour mettre en place un système bancaire plus solide et plus efficace. Ils ont invité vivement les autorités à accélérer la privatisation de plusieurs banques publiques, à améliorer la gestion et la gouvernance de celles qui resteront dans le giron de l'État et à promouvoir la concurrence dans le secteur. Il sera primordial de continuer à améliorer le cadre opérationnel de l'intermédiation financière, en veillant notamment à ce que la commission bancaire puisse faire respecter effectivement les règles prudentielles. Les administrateurs ont encouragé les autorités à poursuivre le processus de modernisation du système de paiements et à ne pas relâcher l'effort engagé, avec l'assistance technique du FMI, pour renforcer les capacités du pays en matière de supervision bancaire.

Les administrateurs se sont félicités de l'attachement de l'Algérie à la libéralisation du commerce et ont salué la ratification de l'Accord d'association avec l'Union européenne (AAUE) en 2005. Ils ont encouragé les autorités à accélérer les négociations en vue de l'accession du pays à l'Organisation mondiale du commerce, et ont estimé que la facilitation et l'intégration du commerce régional amplifieraient l'impact positif de l'AAUE et aideraient l'Algérie à attirer des investissements directs étrangers.

Les administrateurs ont exhorté les autorités à profiter des conditions économiques actuelles favorables pour accélérer les efforts visant à améliorer le climat de l'investissement afin de promouvoir une croissance tirée par le secteur privé. Des ressources suffisantes doivent être mobilisées pour accompagner les réformes axées sur l'économie de marché, et notamment pour limiter le coût social des réformes prioritaires des banques et entreprises publiques. Il conviendrait de simplifier la fiscalité en supprimant les exonérations en vigueur et d'alléger la pression fiscale sur les entreprises afin de stimuler l'investissement et la création d'emplois. Les administrateurs ont recommandé de réduire davantage la participation directe de l'État au secteur productif et de soumettre toutes les entreprises restant dans le secteur public à des audits externes annuels conformes aux normes internationales, dont les résultats seraient rendus publics.

Les administrateurs ont salué la politique de paiement anticipé de la dette extérieure menée par les autorités et accueilli favorablement les rachats volontaires anticipés effectués par l'Algérie auprès du FMI. Ils ont encouragé les autorités à poursuivre les efforts déployés pour régler les questions liées à la dette bilatérale avec la Russie.

Les administrateurs se sont réjouis du soutien des autorités à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Ils ont encouragé les autorités à participer pleinement à l'initiative.

Les administrateurs se sont félicités de la décision des autorités algériennes de participer au Système général de diffusion des données (SGDD). Ils les ont encouragées à poursuivre l'effort engagé pour améliorer la couverture, la qualité et les délais de diffusion des données, afin que celles-ci puissent éclairer efficacement la prise des décisions économiques.

Les notes d'information au public (NIP) sont diffusées : a) à la demande du pays membre, à l'issue des consultations au titre de l'article IV, lorsque le pays intéressé souhaite que le public connaisse le point de vue du FMI — l'objectif étant de renforcer la surveillance des politiques économiques des pays membres en améliorant la transparence de leur évaluation par le FMI; et b) à la suite des discussions de politique générale qui ont lieu au Conseil d'administration, et sur décision de celui-ci.

Algérie — Indicateurs économiques, 2001–2005

	2001	2002	2003	Est. 2004	Proj. 2005
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Économie intérieure					
PIB réel	2.6	4.7	6.9	5.2	5.3
Déflateur du PIB	0.7	1.9	8.3	10.6	14.9
Indice des prix à la consommation (moyenne)	4.2	1.4	2.6	3.6	2.7
Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)	40.1	38.8	43.5	46.3	51.6
Investissements intérieurs bruts (en pourcentage du PIB)	27.3	31.2	30.5	33.3	33.3
(Milliards de dollars EU, sauf indication contraire)					
Secteur extérieur					
Exportations, f. à b.	19.1	18.7	24.5	32.2	45.8
Importations, f. à b.	9.5	12.0	13.4	18.0	22.3
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	12.8	7.6	13.0	13.1	18.3
Solde du compte de capital	-0.7	-0.7	-1.4	-1.9	-4.0
Réserves officielles brutes	18.0	23.1	32.9	43.1	55.6
Réserves officielles brutes, en mois d'importations	14.9	17.0	18.1	19.0	21.0
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	40.9	39.7	34.3	25.7	16.4
Ratio du service de la dette (en pourcentage des exportations)	22.8	22.6	17.9	17.6	12.1
Termes de l'échange (détérioration -)	-7.8	-8.8	9.3	13.0	26.3
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	2.9	-7.8	-10.7	0.4	-3.6
(En pourcentage du PIB)					
Finances publiques					
Recettes totales	34.7	35.3	37.0	36.2	40.8
Dépenses totales et prêts nets	31.3	35.0	29.2	29.3	28.2
Solde budgétaire global (déficit -)	3.4	0.2	7.8	6.9	12.6
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Monnaie et crédit					
Avoirs extérieurs nets	68.9	33.9	33.4	33.1	33.1
Crédit intérieur	-1.1	8.0	-1.4	-8.6	-14.5
Crédit à l'État (net)	-5.3	0.4	-5.3	-13.2	-23.2
Crédit à l'économie	8.5	17.5	8.9	11.2	21.1
Masse monétaire au sens large	22.2	17.4	15.6	11.5	13.4
Taux d'intérêt (taux de réescompte de la banque centrale, en %) 2/	6.0	5.5	4.5	4.0	4.0

Sources : autorités algériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2005, août.

1/ Pour 2005, septembre.

Déclaration de M. Abbas Mirakhor, Administrateur pour l'Algérie
Le 13 février 2006

Tel que souligné dans le rapport des services du FMI et dans de précédentes réunions du Conseil d'Administration, l'Algérie a progressivement renforcé la stabilité macroéconomique ces dernières années et a franchi des étapes importantes en matière de réformes et de libéralisation de son économie. En conséquence, le pays a enregistré une forte croissance, une baisse importante du chômage et une amélioration sensible des conditions de vie de la population. Afin de consolider la stabilité macroéconomique et de réaliser une croissance plus forte et plus durable, les efforts de réformes seront renforcés, avec davantage d'accent sur un rôle accru du secteur privé comme moteur de la croissance. Les autorités ont saisi l'opportunité de la hausse des prix internationaux des hydrocarbures pour accélérer le rythme de consolidation budgétaire, en épargnant en grande partie le revenu additionnel, en maintenant les dépenses courantes sous contrôle et en utilisant une partie des ressources disponibles pour accroître les nécessaires dépenses d'équipement.

Sous l'impulsion du programme de soutien à la croissance de 2003-2005, la croissance a dépassé 5 % en moyenne annuelle, le PIB réel par habitant s'est accru de 4 % par an en moyenne et le chômage est tombé de 23.7 % à 15.3 %. Le solde global du Trésor a enregistré un excédent de plus de 9 % du PIB par an en moyenne au cours des trois dernières années, contre un quasi-équilibre en 2002. Au cours de cette période, les revenus additionnels d'hydrocarbures et la politique budgétaire prudente, combinés à une politique de gestion active de la dette, se sont traduits par une réduction de moitié du ratio de la dette publique brute par rapport au PIB – sur une base nette, le ratio dette publique/PIB est passé de 38 % à 4 %. Sur la même période, le compte courant a enregistré un excédent annuel de plus de 14 % en moyenne, alors que le ratio des réserves internationales par rapport à la dette extérieure est passé de 1.0 en 2002 à 3.4 en 2005.

Les autorités demeurent conscientes des défis considérables pour l'avenir : un chômage élevé, avec un taux de 32 % parmi les jeunes, une infrastructure nécessitant une attention supplémentaire considérable, un processus de restructuration des entreprises publiques qui reste à achever et le rôle du secteur privé à renforcer.

Développements économiques récents

Le PIB réel s'est accru de 5.3 % en 2005, entraîné par une activité vigoureuse dans les secteurs de la construction et des services, une croissance agricole soutenue et une production et des exportations d'hydrocarbures plus élevées. Reflétant des politiques budgétaire et fiscale prudentes, l'inflation est tombée à 1.6 % contre 4 % en 2004. Le renforcement des revenus des hydrocarbures et hors hydrocarbures, la prudence dans la sélection et le suivi des dépenses d'équipement, de même que la prudence en matière de dépenses courantes, ont contribué à améliorer davantage la position budgétaire ; le solde global du Trésor enregistrant un excédent d'environ 12 % du PIB malgré des dépenses d'investissement plus élevées.

Sur la base des recommandations d'une mission d'assistance technique sur la gestion des liquidités, la Banque d'Algérie (BA) a pris des mesures additionnelles pour absorber l'excès de liquidité, y compris en augmentant le montant des reprises de liquidités, en allongeant la maturité d'une grande partie de ces dépôts, en relevant son taux d'intérêt directeur et en introduisant une facilité de dépôt à 24 heures. Malgré ces mesures, le crédit au secteur privé a continué à soutenir la vigueur de l'activité dans le secteur hors hydrocarbures, entraînant une baisse supplémentaire du chômage.

Au plan externe, les importants revenus d'exportation ont compensé les importations, plus élevées en raison, en partie, du programme d'investissements publics et de l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne (AAEU). L'excédent du compte courant s'est accru, dépassant 18 % du PIB et permettant ainsi une accumulation supplémentaire de réserves internationales. Les autorités ont continué à rembourser par anticipation la dette extérieure, y compris au FMI, amenant le ratio de la dette extérieure par rapport au PIB à 16.5 % et le ratio du service de la dette à 12 %, renforçant considérablement la viabilité externe. Les autorités entendent accélérer les remboursements par anticipation en 2006, y compris aux autres créanciers multilatéraux.

Politiques à court et à moyen terme

Tel que détaillé dans le Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC), les autorités réitèrent leur engagement à poursuivre la mise en œuvre du programme de réformes. Les politiques et actions de réformes en cours ou programmées, décrites ci-après, attestent de la vigueur et du sérieux de cet engagement. Les progrès considérables réalisés en matière de consolidation de la stabilité politique et d'amélioration de l'environnement sécuritaire ainsi que la solidité de situation financière offrent une importante opportunité pour une mise en œuvre réussie du programme de réformes.

La viabilité budgétaire demeure la pièce maîtresse dans la stratégie à moyen terme. La forte performance budgétaire au cours des dernières années a permis une accumulation appréciable d'épargne, se traduisant ainsi par la disponibilité de ressources pour la mise en œuvre du programme d'investissements publics dans le cadre du PCSC. Les autorités examinent avec attention la recommandation des services du FMI relative à la gestion des revenus des hydrocarbures dans le contexte d'un cadre budgétaire de plus long terme. Elles sont en attente de discussions plus approfondies avec les services du Fonds sur la question ainsi que sur la possibilité de transformer le fonds de régulation des recettes en compte d'épargne et de financement qui s'intégrerait totalement au budget.

Les autorités demeurent vigilantes quant à la nécessité d'assurer un équilibre entre l'intérêt d'accumuler l'épargne financière aux fins d'équité intergénérationnelle, d'une part, et les besoins plus urgents en matière de dépenses d'infrastructure, d'éducation, de santé, et de dépenses liées à d'autres besoins sociaux, d'autre part. Tout en reconnaissant la pertinence du programme d'investissement des autorités, les services du FMI expriment des préoccupations relativement à la concentration des dépenses d'équipement en début de période du programme. Il convient de noter à cet égard que les dépenses en capital budgétisées sont

réparties sur la période 2005-09 de manière plus uniforme (tableau 3 du rapport des services du Fonds) que ne le suggère le paragraphe 15 du rapport.

Quant à la concentration des autorisations de programmes, elle traduit l'identification de programmes dont la mise en œuvre est programmée sur une période de plusieurs années. Les autorités considèrent ce niveau important d'autorisations comme signal pour les agents économiques de la disponibilité des ressources nécessaires sur la période d'investissement. Les allocations budgétaires effectives se feront dans le cadre des budgets annuels, en tenant compte de la nécessaire rigueur dans la sélection et le suivi des projets, de leurs impacts macroéconomiques, ainsi que des contraintes de capacité d'absorption. Elles sont totalement conscientes de cette dernière limitation et du risque potentiel d'impact négatif sur la qualité des dépenses que peut avoir un rythme insoutenable de mise en œuvre. La revue des dépenses publiques en cours, avec l'assistance de la Banque Mondiale, devrait déboucher sur l'adoption de mesures qui atténueraient ce risque. Conjointement à la rationalisation des dépenses en capital, les efforts de maîtrise des dépenses courantes se poursuivront, y compris à travers une politique salariale prudente à même de préserver la compétitivité de l'économie.

Eu égard à la volatilité des prix des hydrocarbures, l'accent est mis sur le renforcement des revenus hors hydrocarbures. D'importants progrès sont faits en matière d'amélioration de l'administration fiscale. Dans ce contexte, il convient de souligner le démarrage des opérations de la Direction des Grandes Entreprises, le transfert au Trésor des activités non-fiscales restantes, la simplification des procédures d'identification et les progrès en matière de restructuration des centres des impôts pour les contribuables autres que les grandes entreprises. En plus de l'assistance technique du FMI, la stratégie de modernisation de l'administration fiscale bénéficie de l'assistance d'autres institutions multilatérales (Banque Mondiale et Union Européenne), ainsi que d'assistance bilatérale. De plus, les autorités examinent avec intérêt la recommandation des services du Fonds pour une revue de la politique fiscale.

Le régime flexible de change continue de bien servir l'économie et la Banque d'Algérie demeure résolue à suivre avec attention les développements conformément à son objectif de minimiser les déviations du taux de change effectif réel de son niveau d'équilibre. Eu égard à la libéralisation accrue du commerce extérieur dans le contexte de l'AAEU et de l'adhésion attendue à l'OMC, une mission d'assistance technique récente du Fonds a suggéré un certain nombre de recommandations utiles en vue d'améliorer les systèmes de change et de paiements. Les autorités sont entrain de prendre des dispositions pour la mise en œuvre de ces recommandations : elles ont déjà élaboré un nouveau projet de cadre réglementaire unifié et ont sollicité les commentaires des services du Fonds sur le projet avant son approbation finale. Elles sont en attente du rapport final de la mission pour prendre d'autres mesures en tant que de besoin.

La réforme du secteur financier bénéficie d'un fort soutien politique en tant que priorité dans le programme des autorités et d'importants progrès ont été réalisés dans ce domaine. Outre le renforcement de la supervision bancaire, les autorités ont élaboré une stratégie de réformes basée sur les recommandations du PESF (Programme d'Évaluation du Secteur Financier). En conséquence, le processus de privatisation d'une banque publique est bien avancé, un contrat

ayant été signé récemment avec une banque d'investissement étrangère pour l'assistance dans la mise en œuvre du processus en 2006. Des indications préliminaires reflètent un fort intérêt de la part d'investisseurs stratégiques de réputation avérée. Les autorités attachent une haute importance au succès de ce processus pour l'effet de démonstration positif qu'il aura sur la privatisation envisagée de deux autres banques publiques déjà identifiées. Les autres réformes en cours dans le secteur incluent :

- la modernisation du système de paiement, impliquant l'amélioration des systèmes d'information et comptables. Le nouveau système de règlement brut en temps réel sera lancé incessamment et le système des paiements de masse le sera plus tard au cours de l'année. En plus de l'amélioration attendue de l'intermédiation financière, cela contribuera à renforcer la qualité et la ponctualité de la communication des données, y compris dans le domaine des finances publiques, et à faciliter davantage le renforcement de la supervision ;
- l'amélioration de la gouvernance dans le secteur bancaire, particulièrement à travers le renforcement des contrats de performance et le remplacement des activités quasi-budgétaires par un soutien budgétaire direct, conformément aux recommandations du PESF. Ces mesures et d'autres dans le contexte de l'assistance technique en cours du Département des Systèmes Monétaires et Financiers du FMI devraient permettre de régler de manière décisive le problème des créances non performantes des banques publiques ;
- l'examen d'options pour l'amélioration de la performance des banques publiques restantes, y compris à travers la corporatisation et le recours aux contrats de management.

Il est utile de noter que, telles qu'instruites par la Commission Bancaire, toutes les banques publiques sont actuellement auditées par des cabinets d'audit de renommée internationale. Les rapports d'audit devraient fournir davantage d'orientations en matière d'amélioration des capacités institutionnelles et de performance financière de ces banques.

Afin de renforcer le secteur des assurances, le Parlement a approuvé une nouvelle loi établissant une commission indépendante de supervision et un fonds de garantie et autorisant l'ouverture de succursales de compagnies d'assurance étrangères. Le Parlement a également adopté une loi relative à la titrisation des créances hypothécaires qui devrait encourager davantage le développement de ce marché. Cet effort sera appuyé par des mesures qui faciliteraient la délivrance de titres de propriété. Afin d'approfondir davantage le marché financier, les autorités préparent une loi pour autoriser la création de caisses mutuelles.

Des efforts soutenus ont été consentis à ce jour pour réduire le rôle du secteur public dans l'économie, le secteur ne représentant aujourd'hui que 20 % de la valeur ajoutée hors hydrocarbures. Tel qu'il ressort du tableau suivant, d'importants efforts de privatisation dans plusieurs secteurs ont été consentis ces trois dernières années :

	2003	2004	2005	Total
Privatisations totales	6	9	52	67
Privatisations partielles	1	4	17	22
Cessions aux travailleurs	8	23	29	60
Partenariats	4	10	4	18
Total	19	46	102	167

De plus, des contrats de management avec des compagnies étrangères pour la gestion de la distribution de l'eau sont soit signés, soit envisagés. Des efforts soutenus sont déployés pour faire avancer le processus de privatisation.

En mars 2005, le Parlement a approuvé une nouvelle loi visant à renforcer la concurrence dans le secteur hydrocarbure. Tel que résumé dans l'Encadré 3 du rapport des services du FMI, la loi introduit des développements majeurs dans le secteur, dont notamment :

- la suppression de l'obligation pour les investisseurs étrangers d'entrer en partenariat avec Sonatrach, la compagnie pétrolière nationale ;
- la libéralisation du transport et des activités en aval dans le secteur des hydrocarbures ;
- la création de deux agences de régulation, l'une responsable de l'adjudication des contrats en amont et l'autre responsable de la délivrance de permis pour les activités en aval; et
- l'établissement des droits et des obligations des investisseurs.

Les autorités sont résolues à améliorer davantage le climat des investissements pour soutenir l'expansion du secteur privé et accélérer la croissance. A cette fin, un groupe de travail multisectoriel de haut niveau, assisté par la Banque Mondiale, a été récemment mis en place pour proposer des politiques en la matière. Sur la base des recommandations de ce groupe, des actions concrètes devraient être menées au courant de l'année. Des efforts sont également orientés vers l'amélioration de la gouvernance, y compris à travers l'adoption d'une nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption et le renforcement du système judiciaire. De plus un projet de loi organique relative aux finances publiques est en cours d'élaboration pour soumission au Parlement.

Des améliorations considérables ont été enregistrées dans le domaine des statistiques durant les années récentes et les autorités sont déterminées à remédier aux faiblesses qui subsistent, conformément aux conseils du Fonds. A cette fin, elles ont souscrit au Système Général de Diffusion des Données du FMI.

Comme par le passé, mes autorités algériennes attendent avec intérêt les discussions du Conseil d'Administration sur le rapport Article IV de cette année, ainsi que les conseils et avis des administrateurs. Elles apprécient la participation du Directeur Général dans le processus en cours de facilitation du commerce entre les pays du Maghreb.